



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2023

Conseil municipal
du 9 décembre 2022

ville de
Maxéville

La crise sanitaire et la guerre en Ukraine avec une situation géopolitique instable, ont engendré une crise énergétique majeure et une inflation sans précédent. **Le budget 2023 doit prendre en compte ce contexte particulier tout en permettant à Maxéville de poursuivre sa mission essentielle de service public.**

Les événements de ces derniers mois, la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie, l'ampleur de la sécheresse estivale... nous font basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements. Le changement climatique est une évidence. La transition énergétique devient incontournable pour tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail comme pour nos loisirs, pour les entreprises et pour les collectivités. **La sobriété énergétique est devenue une obligation à la fois citoyenne, écologique et financière.** Nous devons la mettre en place dans un contexte d'urgence, sans oublier les plus fragiles d'entre nous. Ils seront les plus impactés et nous avons le devoir de les protéger et d'agir pour réduire ces inégalités.

Préalable incontournable au vote du Budget Primitif, le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** permet d'ouvrir les discussions au sein de notre conseil municipal et d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité après vous avoir informés sur la situation. Avec le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**, c'est le moment opportun de revenir vers vous afin de présenter notre trajectoire pour l'année à venir avec une rétrospective des finances communales.

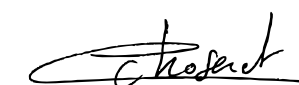
Le **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)** pour 2023, présenté dans ce rapport se recentre sur une politique pragmatique afin de répondre aux besoins de la collectivité en maintenant 6,1 M€ de projets d'investissements. **Nous avons fait des choix responsables et réalistes.** Des orientations proposées visent à vous offrir des équipements et un cadre de vie à la hauteur de vos attentes.

Nous poursuivons l'engagement que nous avons pris lors des dernières élections municipales quels que soient les difficultés et les imprévus.

Je suis persuadé que c'est l'**action collective et solidaire** qui nous permettra d'avancer et de construire ensemble...

Christophe CHOSEROT

Maire de Maxéville
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller régional Grand Est



SOMMAIRE



Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation à vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la ville.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter et de renforcer la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités sur la base des éléments d'analyse prospective.

.....

Éditeur: Mairie de Maxéville
représentée par son maire Christophe CHOSEROT, 14 rue du 15 septembre 1944, 54320 Maxéville
Tel: +33 (0)3 83 32 30 00 Courriel: contact@mairie-maxeville.fr Site internet: www.maxeville.fr
Directeur de la publication: Christophe CHOSEROT
Mise en page: service communication

FINANCES DE LA VILLE.....6

Le contexte général	9
Ressources humaines	21
Les grandes orientations pour l'élaboration du BP 2023	24

PARTICIPATION CITOYENNE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME 34

Participer et collaborer pour avancer ensemble.....	36
Faire vivre le jumelage	36
Une communication plus régulière.....	37
Des groupes scolaires Maxévillois en réhabilitation.....	37
Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution des consommations en fluides.....	38
Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries	38
Le marché de producteurs	38
Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois	38
Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée.....	39
Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées.....	39
Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules	39

ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE 42

Favoriser la réussite scolaire	44
Petite-Enfance et Enfance : proposer un parcours éducatif de l'Enfant pour son épanouissement.....	46
Parcours Jeune.....	47

SOLIDARITÉ, SÉNIORS, HANDICAP, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AUX COMMERCE ET À L'ARTISANAT48

Maintenir la solidarité développée ces dernières années et s'adapter au mieux aux besoins de tous les Maxévillois	50
Faire de la santé une préoccupation constante	51
Accompagner le parcours locatif.....	51
Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap	52
Favoriser l'accès à l'emploi	53
Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques.....	53
Renforcer l'attractivité du territoire	54
Poursuivre la déclinaison des objectifs de la politique de la Ville	54

SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS56

Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner	58
Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens	59

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION.....60



**FINANCES
DE LA VILLE**

FINANCES DE LA VILLE

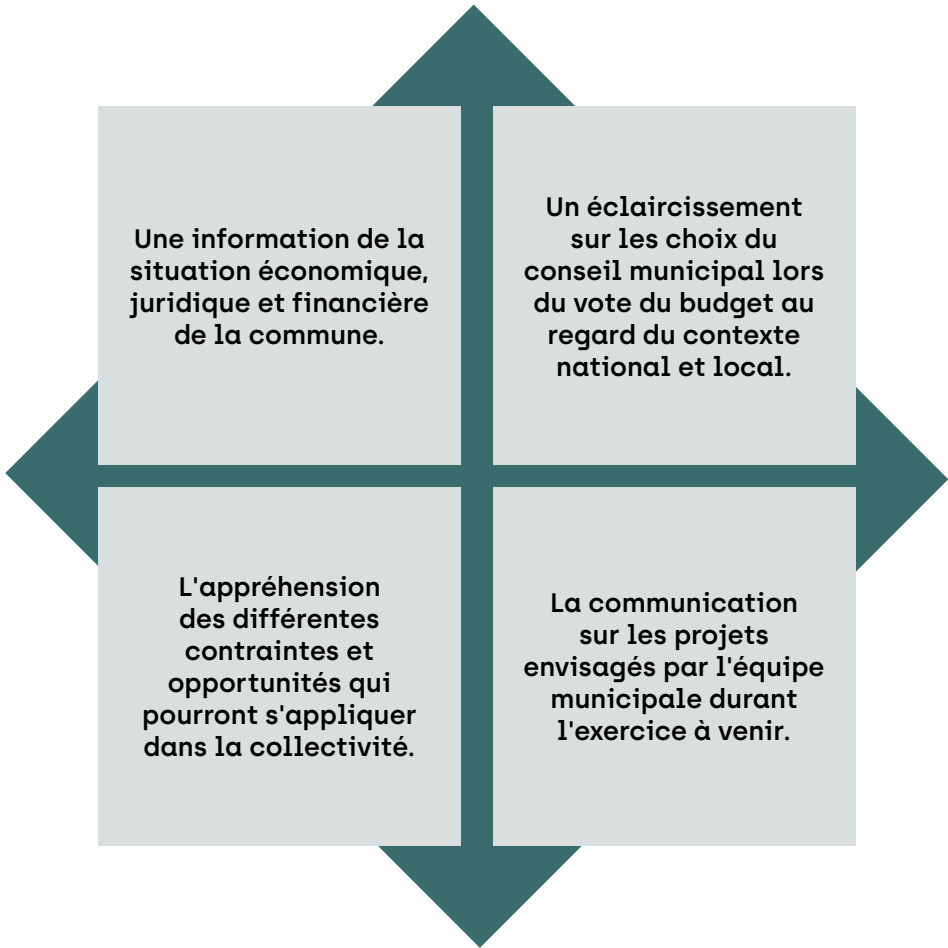
Le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** et le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** constituent des actes politiques majeurs autant que des pièces fondamentales pour engager la première étape essentielle de la **procédure budgétaire annuelle d'une collectivité territoriale**.

Depuis la **loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR)**, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

L'article 107 de la **loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, dite loi "NOTRe", reprise dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, renforce l'obligation d'information des conseillers municipaux.

Le **DOB** s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB) portant autant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement que sur la gestion de la dette.

Les informations contenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** portent ainsi sur les orientations générales, mais aussi sur les engagements pluriannuels envisagés, l'endettement de la ville, et la structure relative aux dépenses de personnel.



1. Le contexte général

Le budget européen 2021-2027, moteur de la relance de l'après-Covid-19.

La Commission européenne a proposé un budget pour l'année 2023, composé de 185,6 milliards d'euros auxquels s'ajoutent 113,9 milliards d'euros de subventions via l'instrument NextGenerationEU.

► Le projet de **budget annuel 2023** pour la zone Euro :



Ce budget répond à l'ambition européenne de **développer davantage d'autonomie stratégique** et reflète les priorités politiques de l'UE, qui sont essentielles pour garantir une **reprise durable** et renforcer la **résilience de l'Europe**.

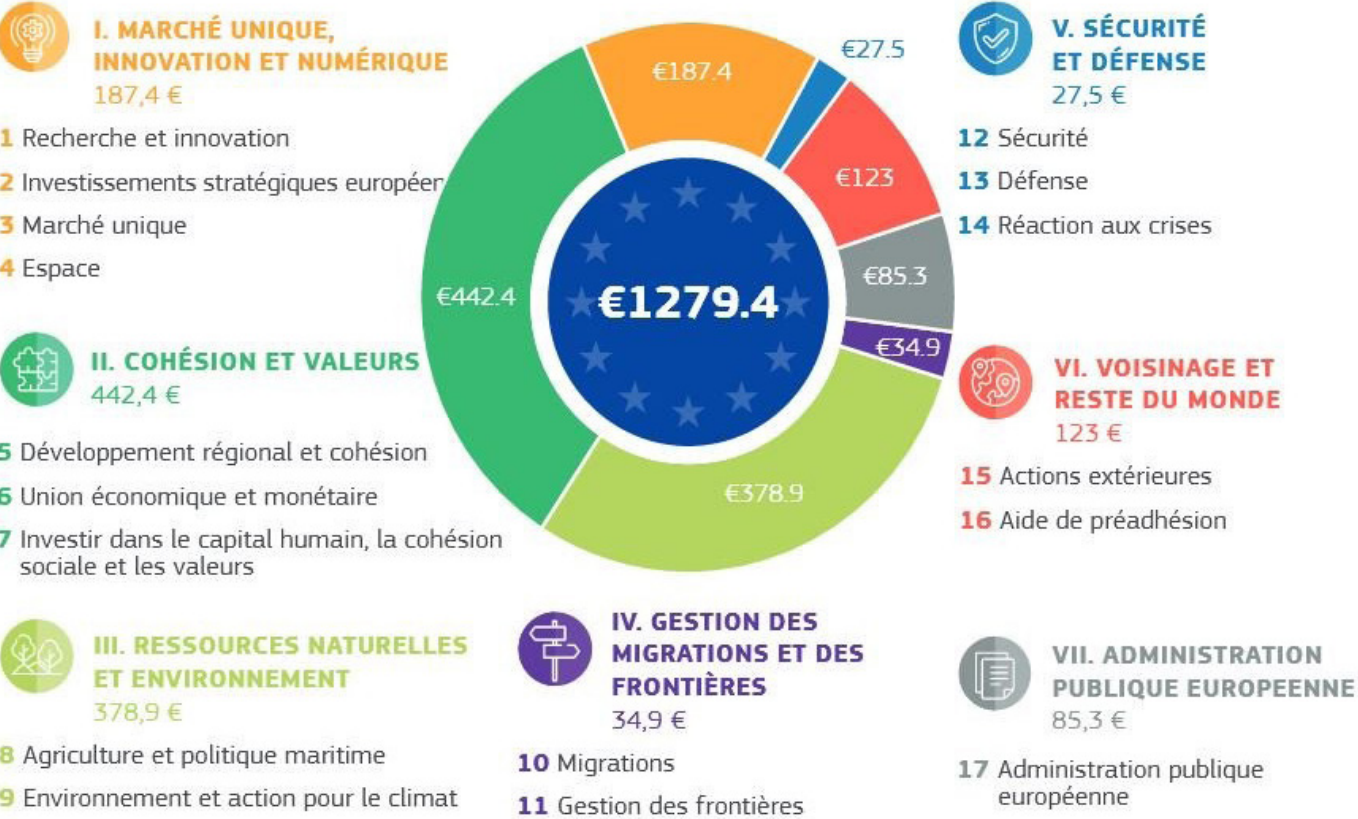


Le projet de loi finances 2023 fixe à **24 586 millions d'euros** la contribution de la France au budget de l'Union européenne pour 2023.

Les règles de discipline budgétaire imposées aux États membres de l'UE, qui ne sont plus appliquées depuis mars 2020, resteront suspendues en 2023 en raison du choc économique provoqué par la guerre en Ukraine.

LE NOUVEAU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027
UN BUDGET POUR UNE UNION QUI PROTÈGE, QUI DONNE LES MOYENS D'AGIR ET QUI DÉFEND

En milliards d'euros, prix courants



Loi de Finances 2023 :
les principales mesures du parquet financier de 2023

Ce projet de budget s'inscrit dans le cadre du projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027, présenté en même temps et établi sur les prévisions d'un contexte économique suivant :

BUDGET 2023

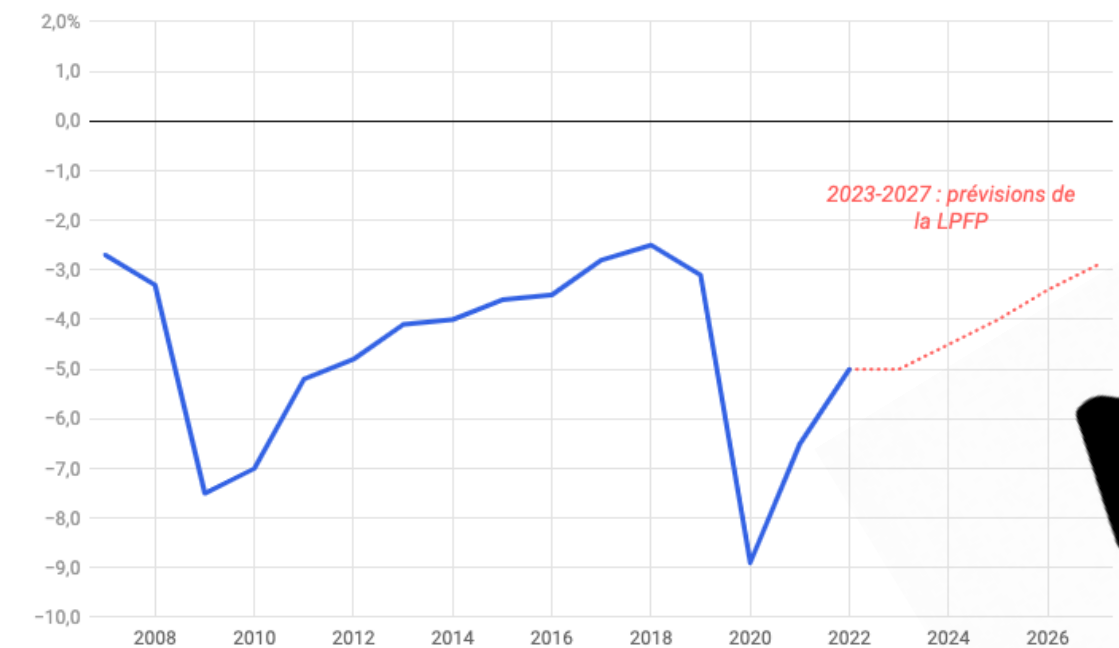
45 milliards d'€	Coût du bouclier énergétique
4,2%	Indice des prix
44,7%	Taux de prélèvement obligatoire
4,7%	Inflation
1%	Croissance
5%	Déficit public
111,2%	Ratio d'endettement
270 milliards d'€	Besoin d'emprunt estimé



Un déficit public stabilisé

Déficit public depuis 2007 et prévisions pour 2023-2027

En % du produit intérieur brut (PIB)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Tableaux de l'économie française (INSEE) pour 2007-2021 ; projet de loi de finances pour 2022 ;

Le **projet de loi de programmation** prévoit de **ramener le déficit public sous la barre des 3%** d'ici 5 ans.

Après une stabilisation à 5% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,5% en 2024, à 4% en 2025 puis 3,4% en 2026 pour atteindre 2,9% en 2027.

- La prolongation du **bouclier tarifaire énergétique** ;
- L'indexation du **barème d'imposition 2023** ;
- Des engagements pour la **transition énergétique** ;
- Des **aides aux entreprises** ;
- Davantage d'**hébergements d'urgence** ;
- Le renforcement des **moyens des ministères régionaux** ;
- Des mesures pour évoluer vers le **plein emploi** ;
- Une priorité à la **jeunesse** ;
- La favorisation de l'**inclusion sociale**.



Zoom sur : les mesures pour les collectivités locales

La loi de programmation pour les années 2023 à 2027 prévoit d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques. À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progressent, pour 2023, de + 1,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2022 passant de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (+ 2,15 %).

Le Projet de loi de finances 2023 porte notamment 430 M€ dédiés au dispositif de compensation des effets induits par l'inflation sur les dépenses de fonctionnement des collectivités au titre de l'exercice 2022.

► Stabilité de la DGF d'une enveloppe de 27 Milliards d'€ :

La hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) serait de 320 millions d'euros en 2023.

► La prolongation du bouclier tarifaire :

Principale mesure d'envergure de ce budget 2023 : la prolongation d'un bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie. Moins généreux que la version 2022, ce bouclier vise à contenir la hausse des prix énergétiques à +15%. Un budget d'un ½ milliard € pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie.

► Les résidences secondaires, davantage de communes pourront majorer la taxe d'habitation :

Le non-plafonnement de la hausse des bases locatives cadastrales, servant de fondement au calcul des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur la résidence secondaire).

► Une forte hausse de la taxe foncière :

Le texte prévoit également une revalorisation des bases de la taxe foncière. Celle-ci augmentera de 7% l'an prochain (contre 3,4% en 2022), en vertu de l'indexation automatique sur la hausse des prix. Ces 7% constituent un record depuis trente ans. Ils correspondent à la hausse automatique des « valeurs locatives » (loyer annuel théorique qu'un propriétaire pourrait tirer de son bien s'il était loué), sur lesquelles est indexée la taxe foncière.

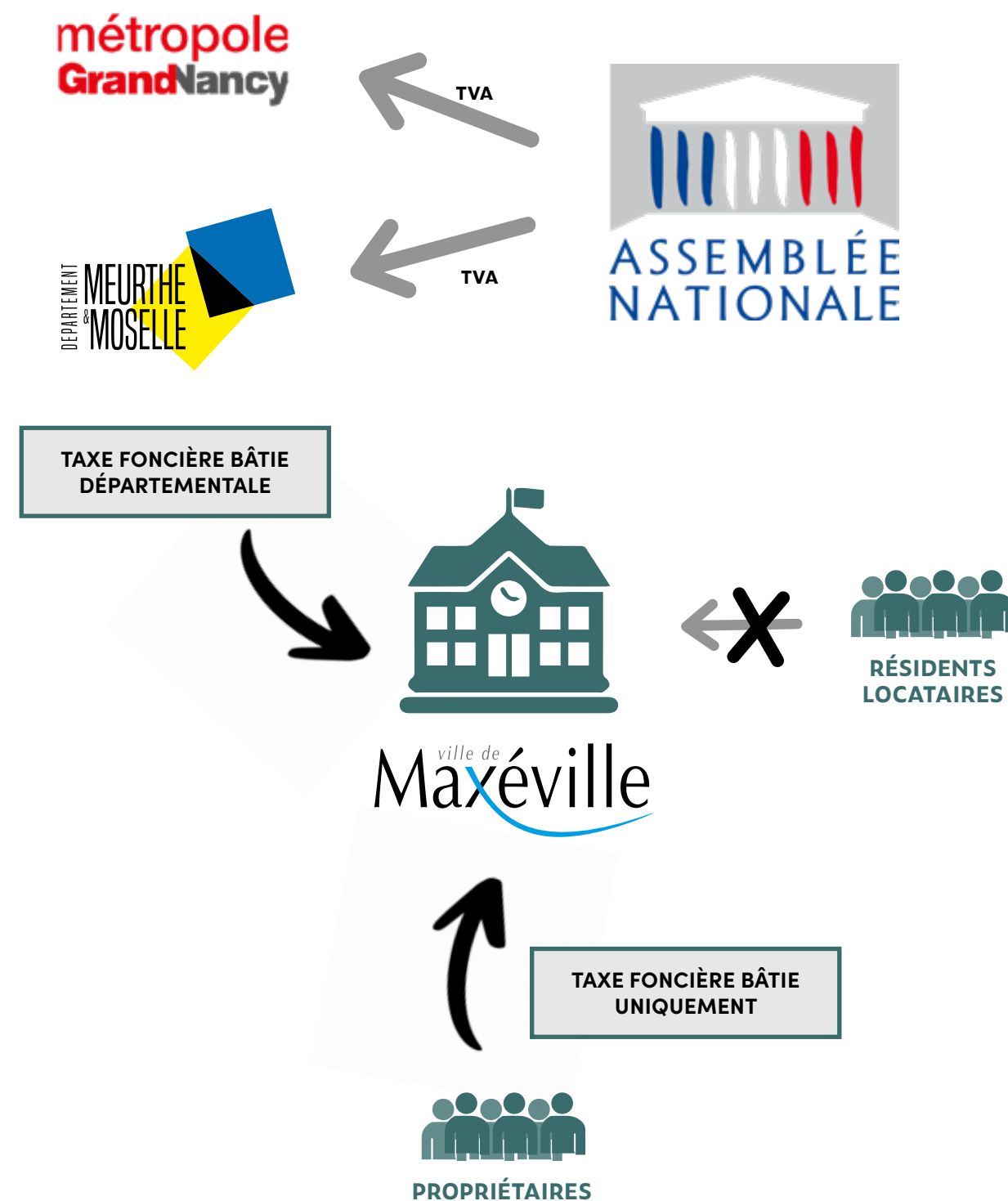
► La suppression CVAE, le calcul de la compensation sera intégré dans le FCTVA :

En résumé, dès 2023, les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE, mais recevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022.

► Un fonds vert :

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires, doté de 2 milliards d'euros en 2023, doit soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

► Impact de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales en 2023 (sur le modèle de la ville de Maxéville)

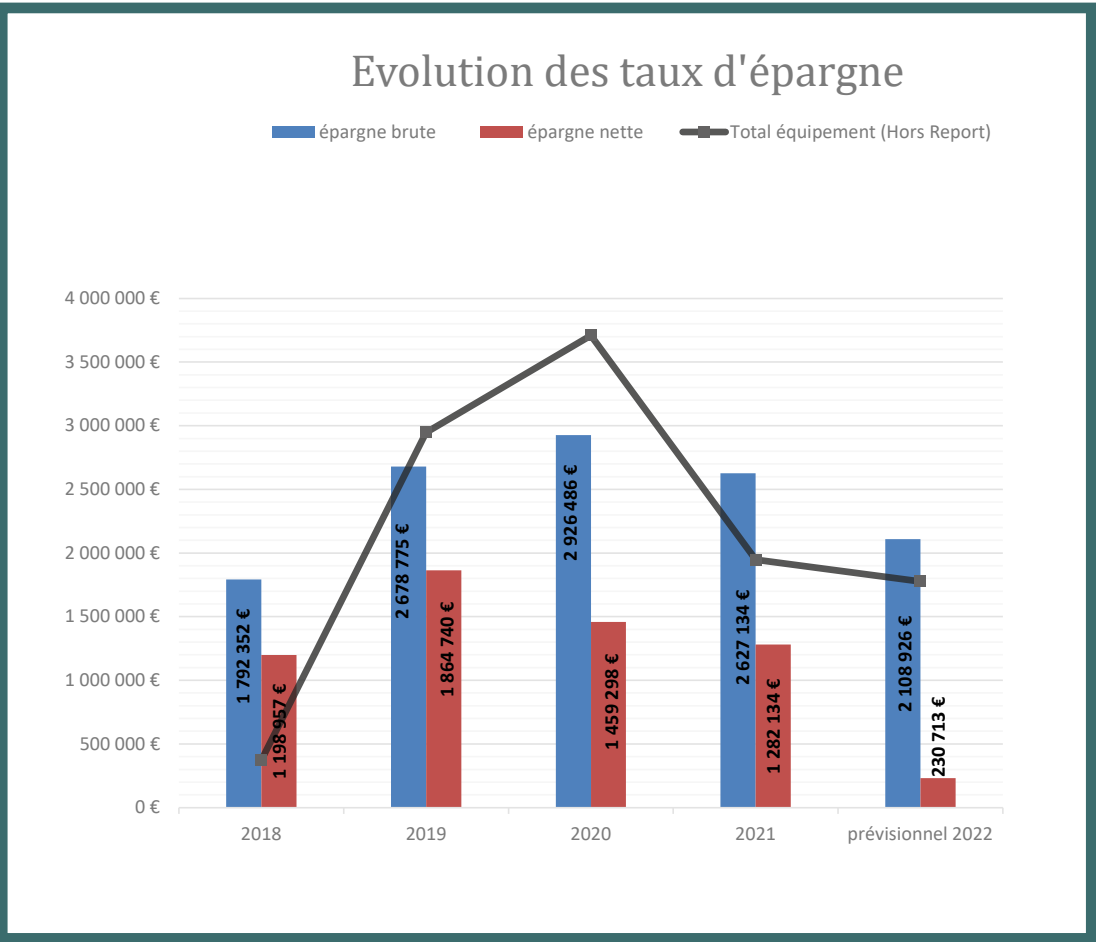


Rétrospective 2018 - 2022 : des finances saines

1. Évolution des épargnes et de la capacité d'autofinancement

► Une épargne positive

À la clôture de l'exercice 2022, la lecture des niveaux d'épargne annonce une **baisse de notre capacité d'autofinancement** suite à l'augmentation des charges courantes. Dans l'attente des résultats définitifs, **elle reste cependant positive**.



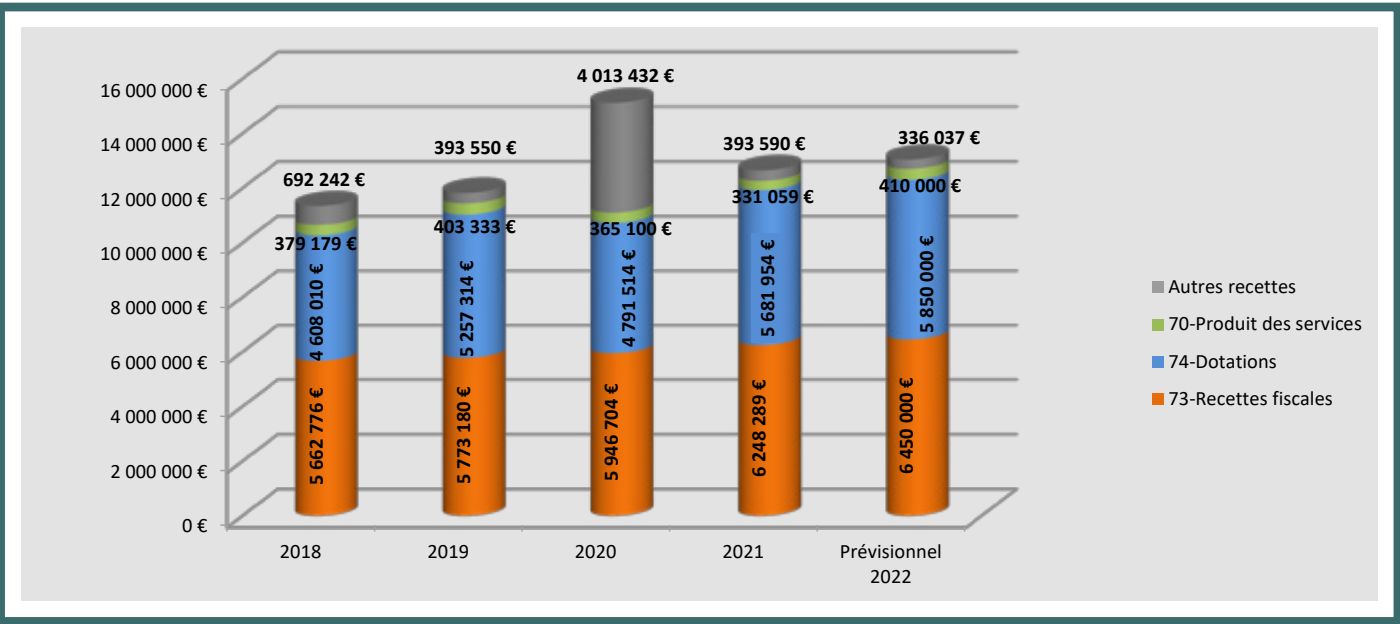
L'épargne brute :

Elle correspond à l'épargne de gestion diminuée du montant des intérêts de la dette. Elle est aussi appelée CAF ou capacité d'autofinancement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette :

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut: les dépenses nouvelles inscrites aux chapitres 21- 23- ACP (hors reports antérieurs).

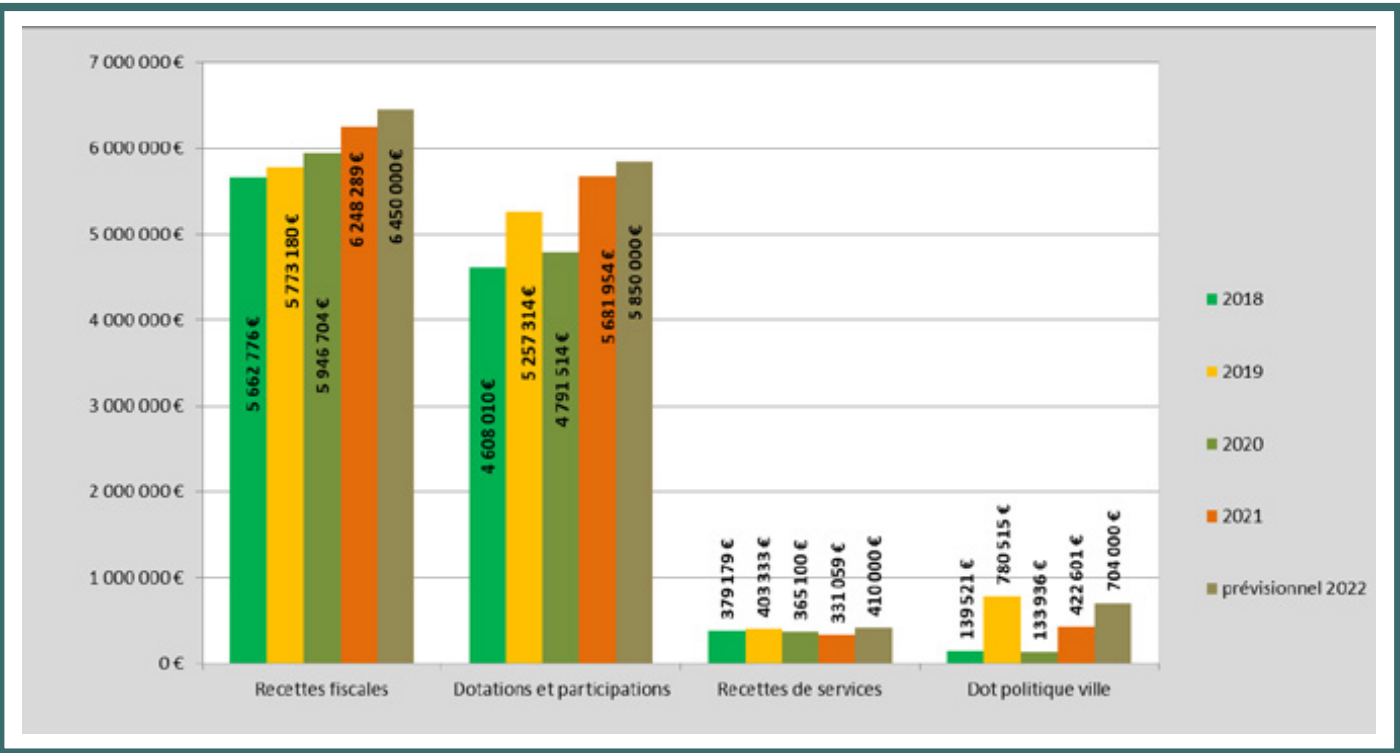
2. Évolution des recettes réelles de fonctionnement



3. Évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

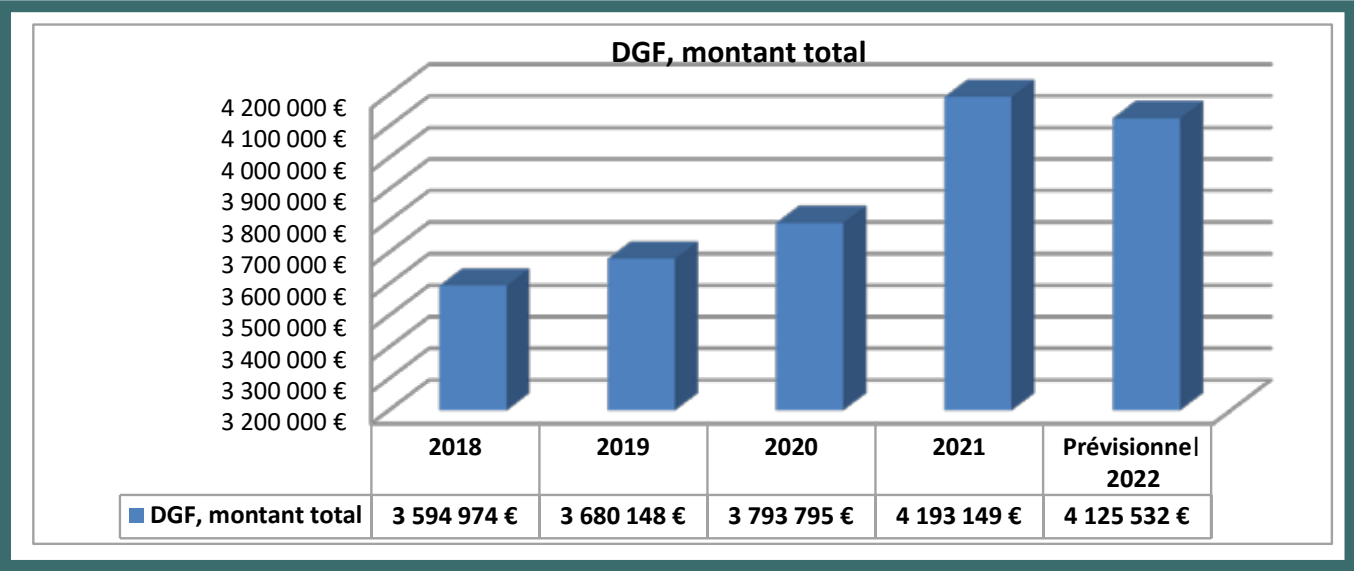
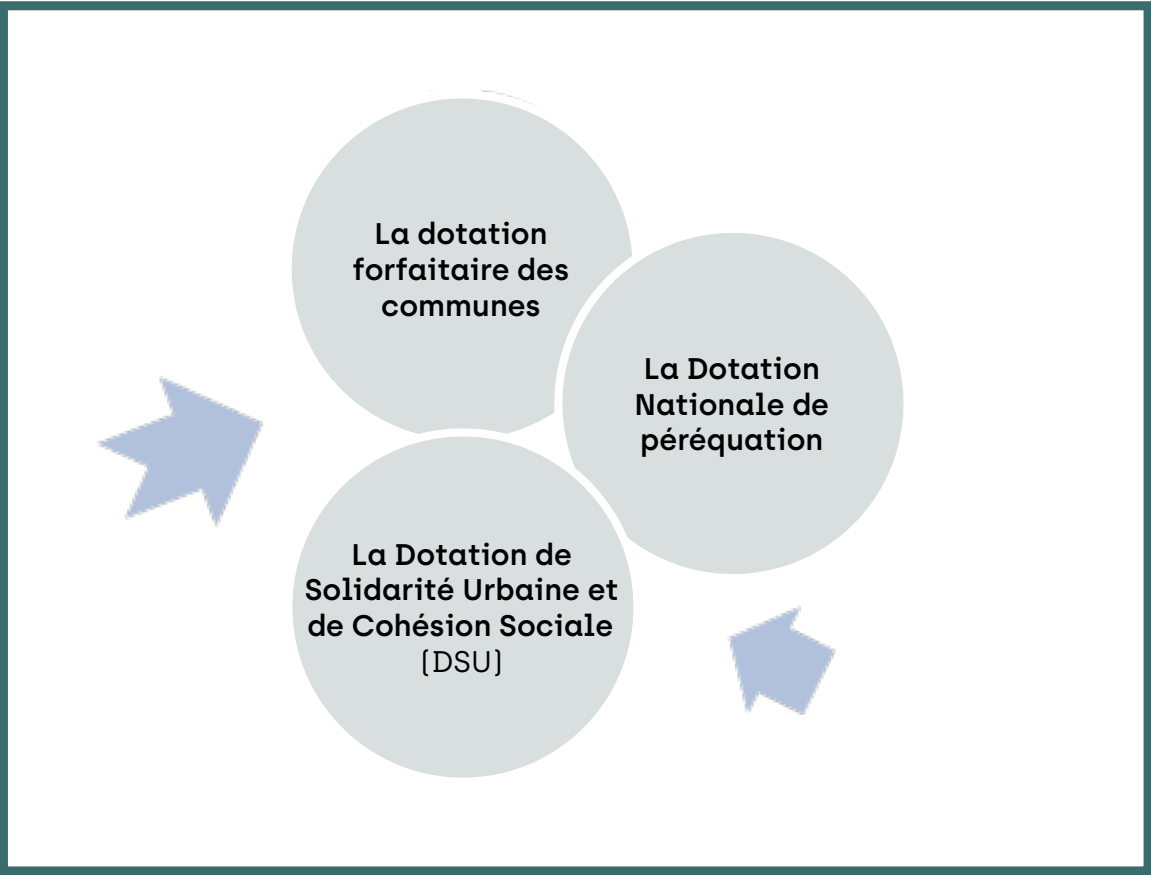
► Les recettes dynamiques issues des dotations et de la fiscalité

L'augmentation des recettes de fonctionnement depuis 2018 s'explique par l'accroissement des dotations perçues auprès de l'État (voir ci-dessous l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement) et de la fiscalité.

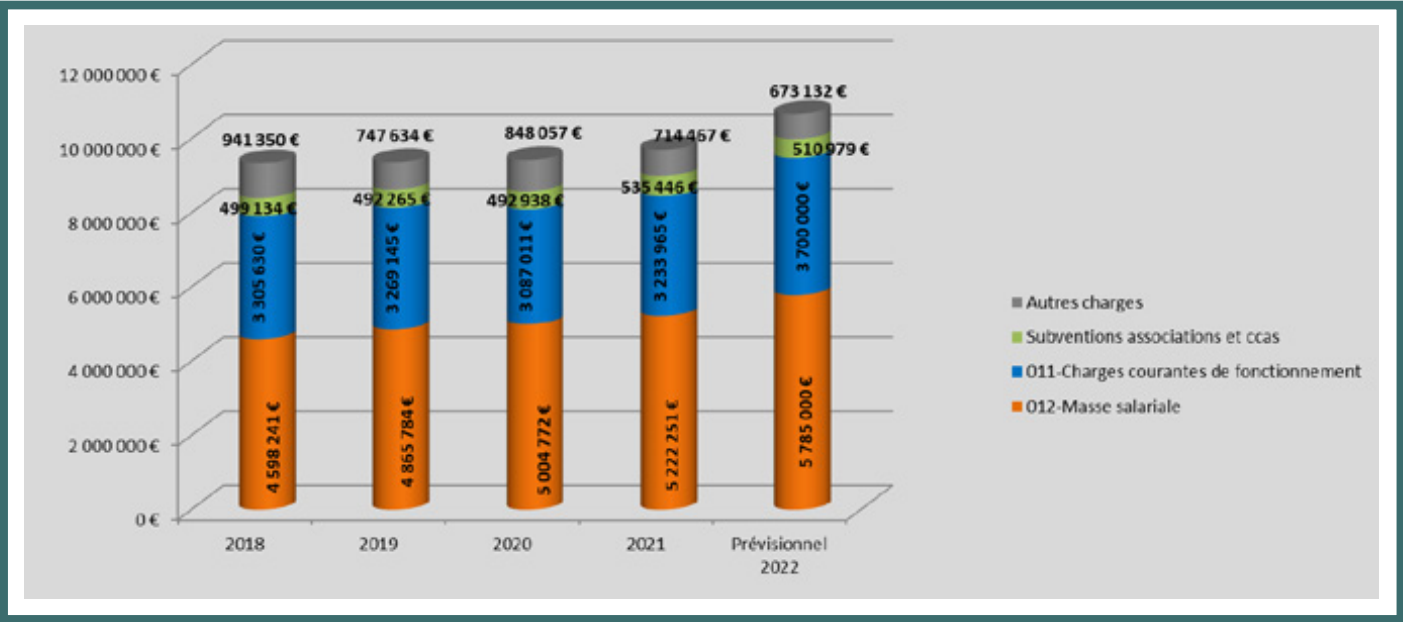


Zoom sur : la Dotation Globale de Financement (DGF)

Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriale. Elle est composée de :

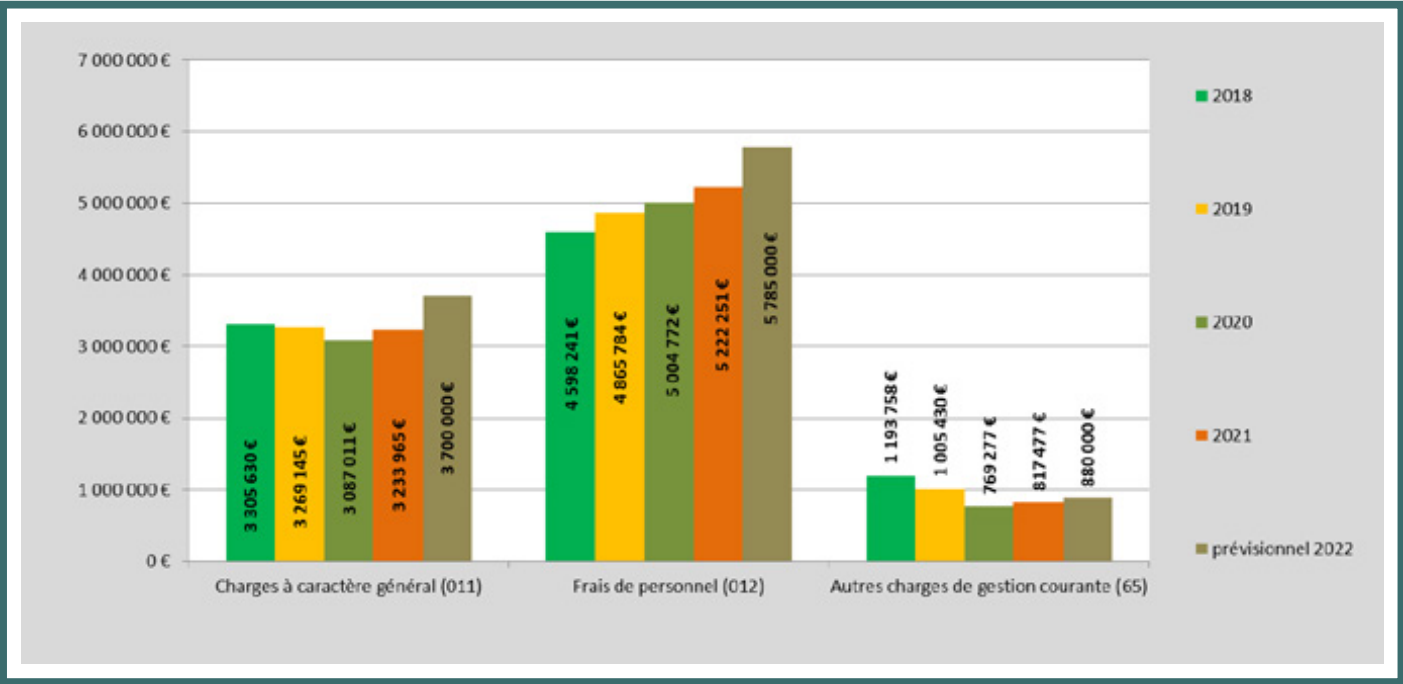


4. Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



5. Évolution des principales dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 2020 se situe au niveau des charges à caractère général (fournitures – fluides – énergie – repas des cantines) et les charges du personnel.



Zoom sur : l'évolution de la masse salariale



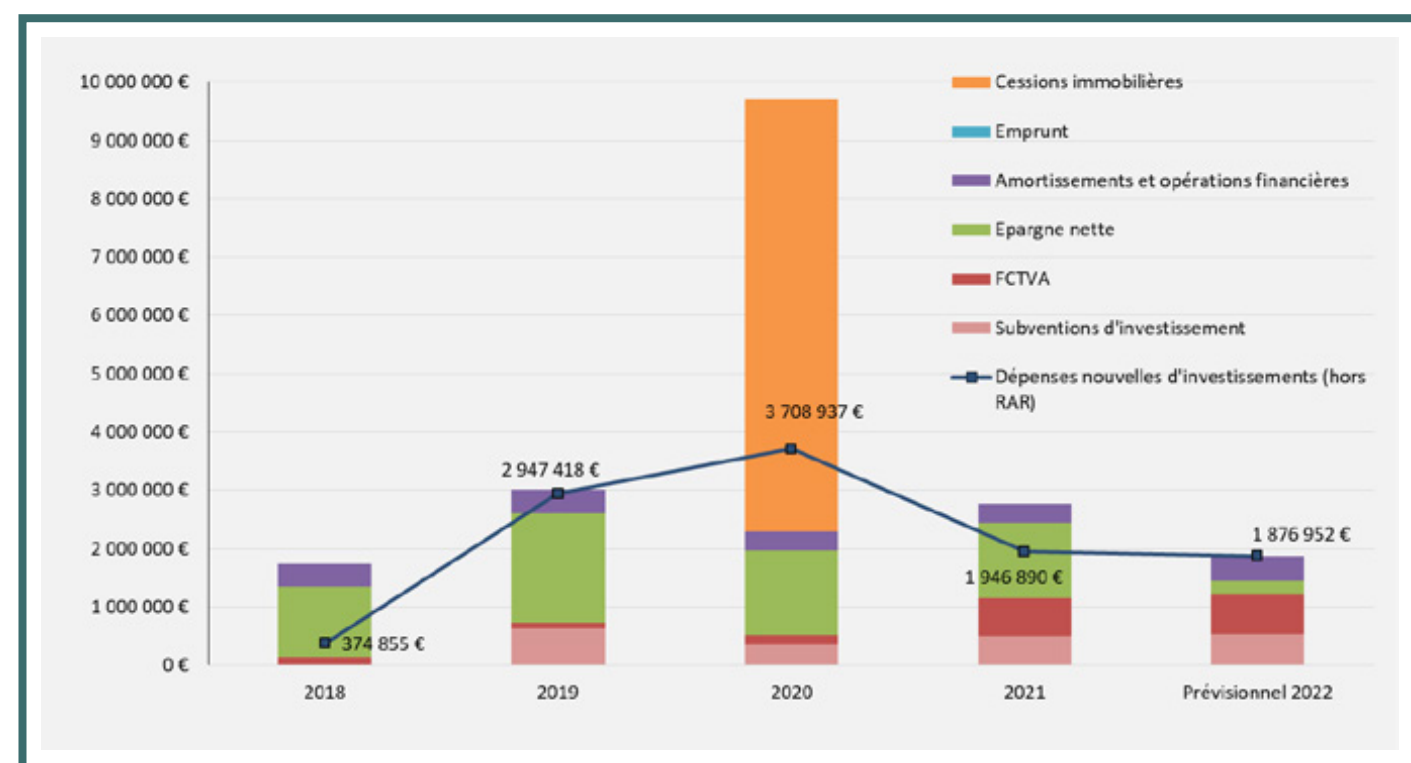
LES CHARGES DE PERSONNEL / DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

2018	2019	2020	2021	2022 (prévisionnel)
49.23%	51.94%	53.09%	53.84%	55.62%

En 2018-2022, la commune a remis progressivement en adéquation les **effectifs des services** avec leurs besoins issus des objectifs qui leurs sont fixés, ceci conjugué à la **hausse de la valeur de point de 3.5%** (à compter du 1/7/2022).

5. Financement des dépenses d'investissement

La lecture du graphique montre le **financement depuis 2018 des équipements et des travaux réalisés (hors Report)** sans emprunt.



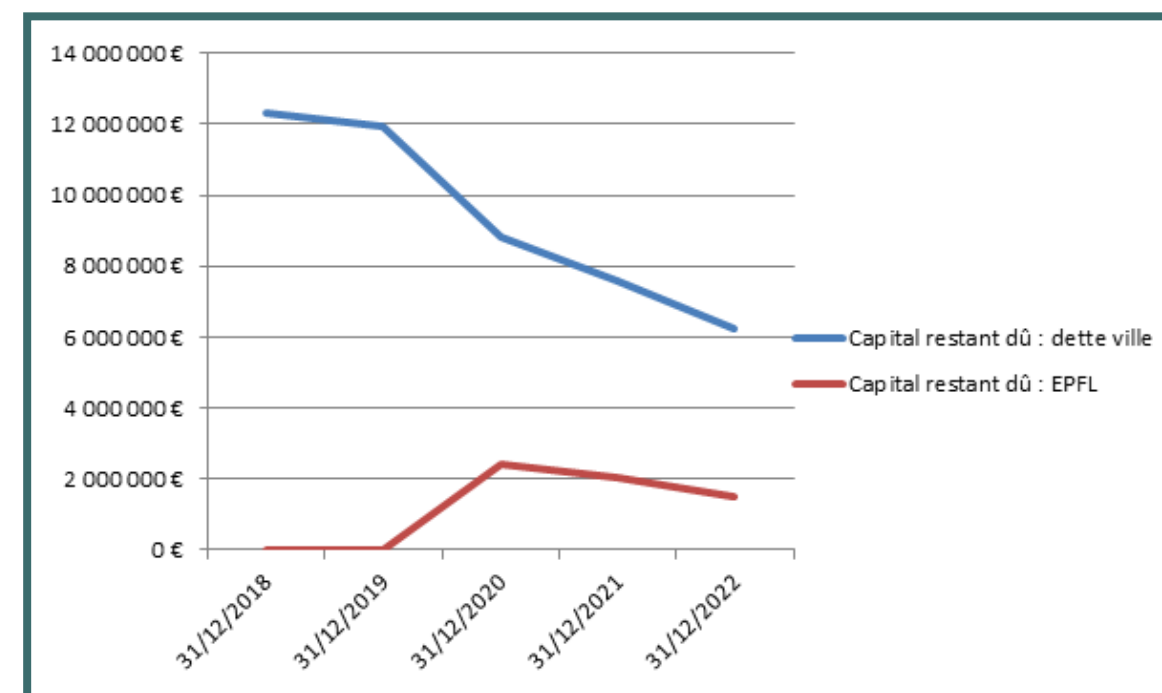
En 2022 le besoin d'emprunt a été estimé à environ : 1,9 M€.

À 2 mois de la clôture de l'exercice, aucun emprunt ne sera contracté compte tenu du taux des travaux non réalisés, en raison du report de la rénovation du groupe scolaire Saint-Exupéry, du nouveau contexte de pénurie de matériaux, ainsi qu'à de bonnes recettes d'investissement (fctva + subventions).

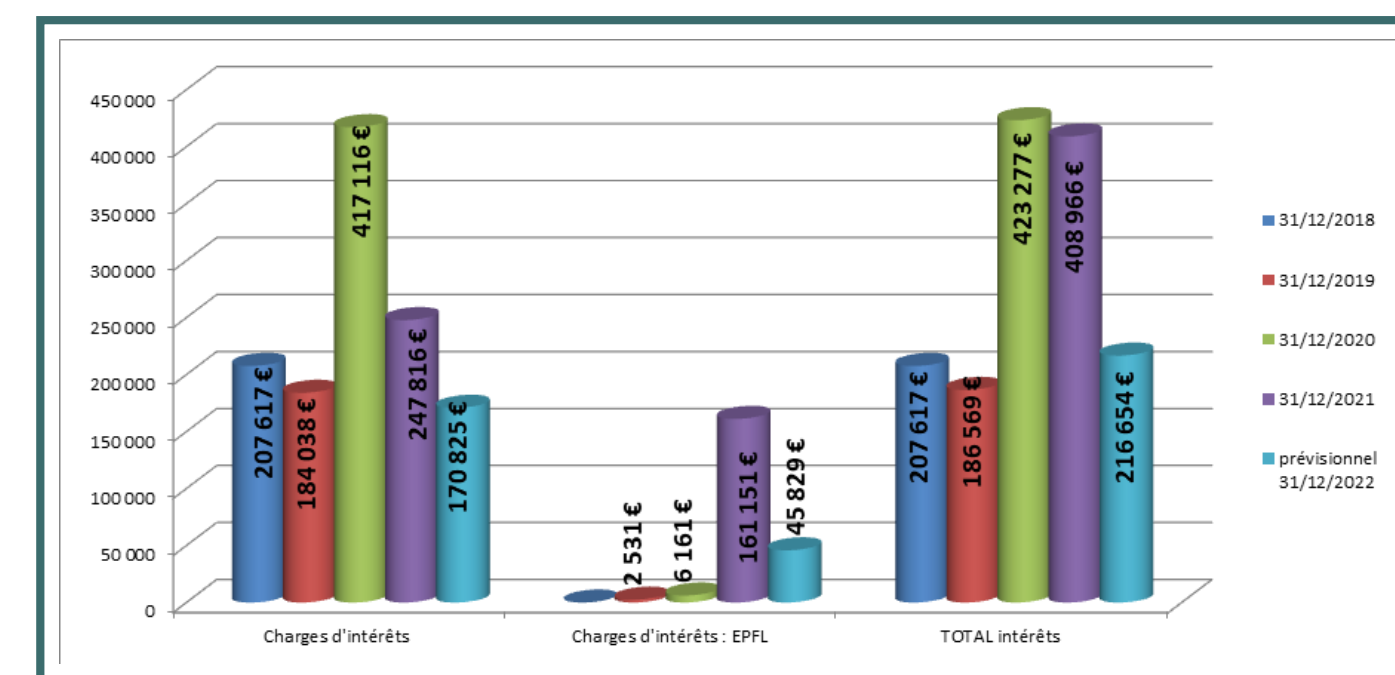
6. Évolution de la dette communale : une dette en forte décroissance

La dette que la ville doit rembourser est passée de 12 M€ à 6 M€. Une telle baisse offre à l'avenir des possibilités plus aisées pour emprunter à nouveau.

► Le capital restant dû au 31/12 de l'année



► Les charges financières : les intérêts



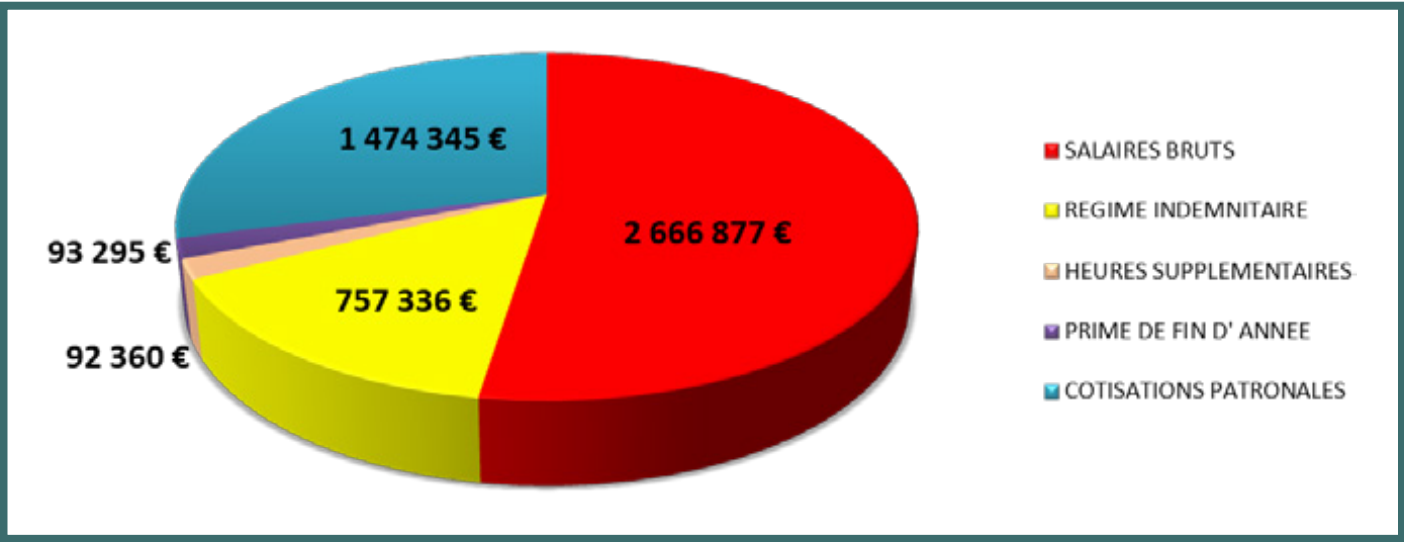
2. Ressources Humaines

Structure des dépenses de personnel et des effectifs (effectifs au 31/12/2021) :

- ▶ Titulaires présents au 31/12/2021 : 101;
- ▶ Nombre d’agents sous contrat : 36 ;
- ▶ Effectif total au 31/12/2021 : 137.

EFFECTIFS	NOMBRE D'AGENTS	EN %
Catégorie A	13	10 %
Catégorie B	19	14 %
Catégorie C	105	76 %

Rémunération annuelle 2021 :

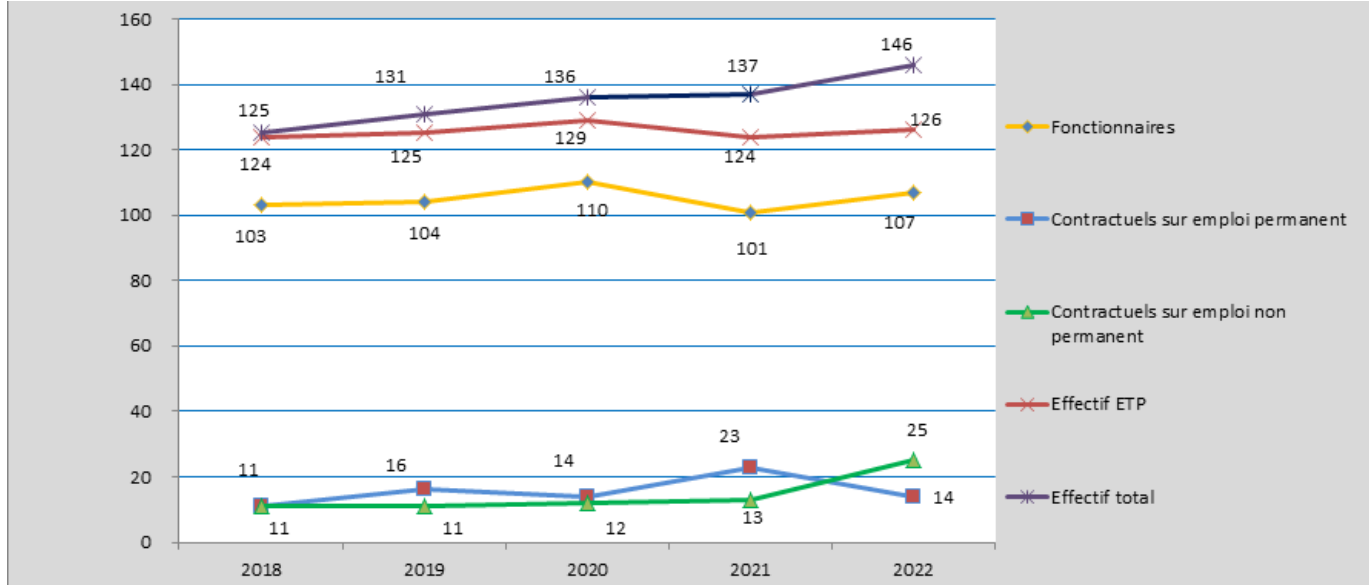


Chapitre 012 – titulaires et non titulaires :
5 222 251 €

Dont rémunération brute totale des agents :
3 609 868 €

Heures supplémentaires/ complémentaires en 2021 :
2 982 heures pour 92 360 €

Évolution des effectifs :



Description des effectifs
(extrait du Rapport Social Unique 2021)

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	39%
Adjointes administratifs	22%
Attachés	7%
Rédacteurs	7%
ATSEM	7%

Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	44%	56%
Contractuels	27%	73%
Ensemble	41%	59%

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	35%	41%	36%
Technique	43%	50%	44%
Culturelle	1%		1%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	10%		8%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	6%	9%	7%
Total	100%	100%	100%

Temps de travail :

Temps de travail des agents communaux :
1 607 heures/an

Plusieurs cycles :

- ▶ 35 heures hebdomadaires sur 5 jours ;
- ▶ 36 heures hebdomadaires sur 5 jours avec 5 jours d’ARTT par an ;
- ▶ 37 heures hebdomadaires sur 5 jours avec 11 jours d’ARTT par an ;
- ▶ 38 heures hebdomadaires sur 5 jours avec 17 jours d’ARTT par an ;
- ▶ Temps de travail annualisé pour les services dont l’activité est liée à des contraintes spécifiques de service public ou de saisonnalité.

3. Les grandes orientations pour l'élaboration du BP 2023

Budget total de fonctionnement : 14 815 000 €
en progression de 2,79 % par rapport au BP 2022

Budget total d'investissement 9 663 000 €
en progression de 6,60 % par rapport au BP 2022

Le contexte financier de la Ville de Maxéville

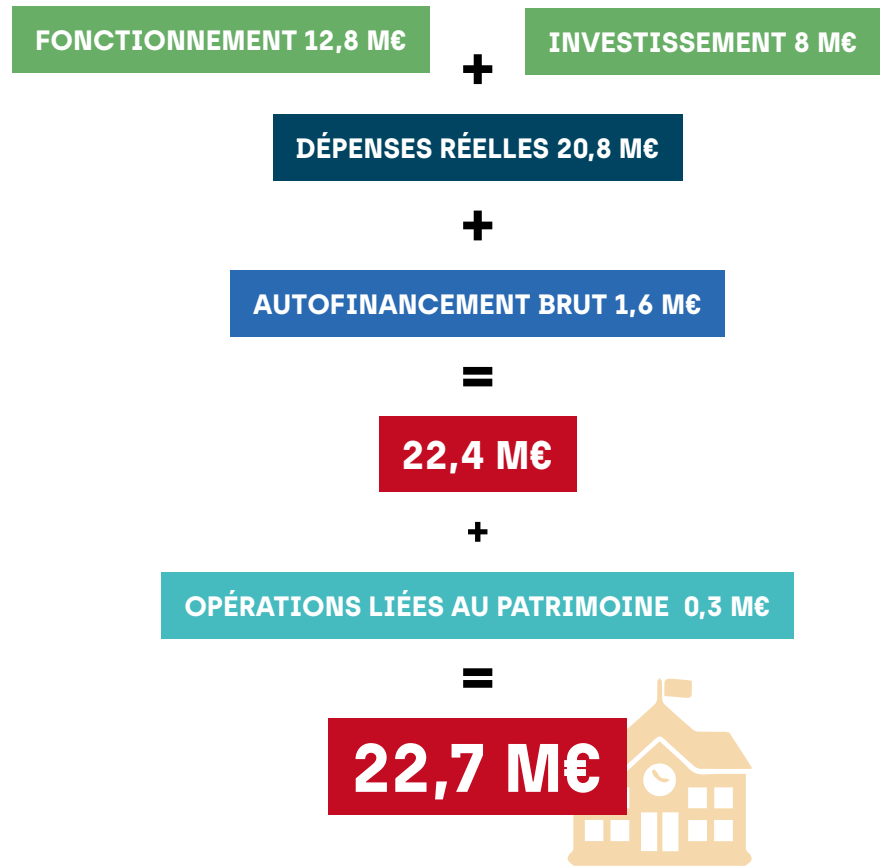
C'est dans le contexte détaillé ci-avant que la commune a entrepris la préparation de son budget primitif 2023.

Pour notre commune, le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie ne s'applique pas. Nous subissons des augmentations considérables de nos budgets énergie, auxquelles se cumulent l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, des denrées alimentaires, des fournitures et des travaux en général. Le budget communal n'est pas épargné et il conviendra dès lors, de redoubler de vigilance sur la nouvelle évolution des charges de fonctionnement.

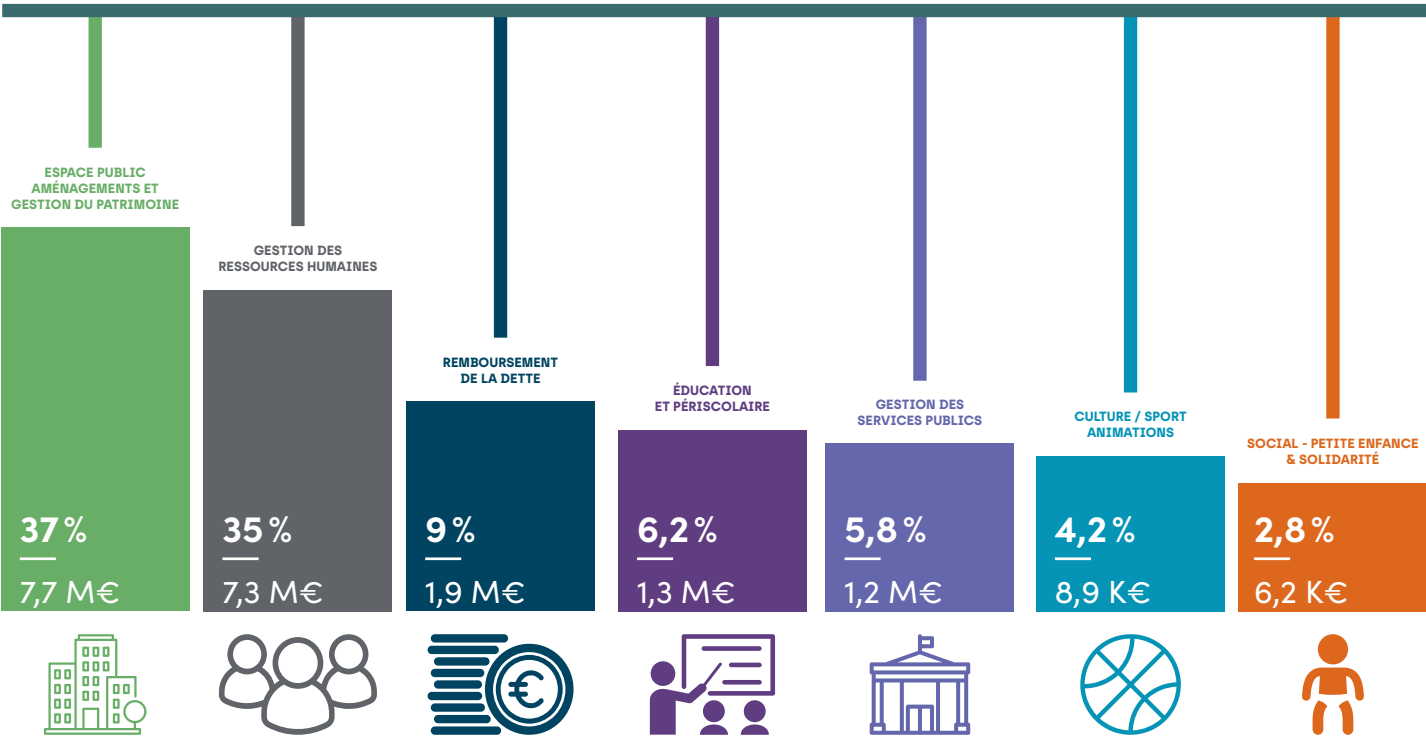
Nous avons réussi à nous projeter avec prudence en intégrant les incertitudes sur les recettes et les dépenses. Nous comptons maintenir le cap des années précédentes en 2023. Concrètement, cela se traduira par une diminution de l'échéance annuelle de la dette (en capital - 238 000 € ; en intérêts - 43 513 €), une stabilité fiscale et un maintien des dotations de l'état malgré la conjoncture actuelle.

L'évaluation des grandes masses budgétaires a été établie en tenant compte du contexte économique et le budget communal 2023, en adéquation avec les objectifs de la loi de finances 2023, mettra de nouveau l'accent sur l'optimisation de nos recettes afin de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant.

Présentation de la structure des dépenses globales du budget 2023

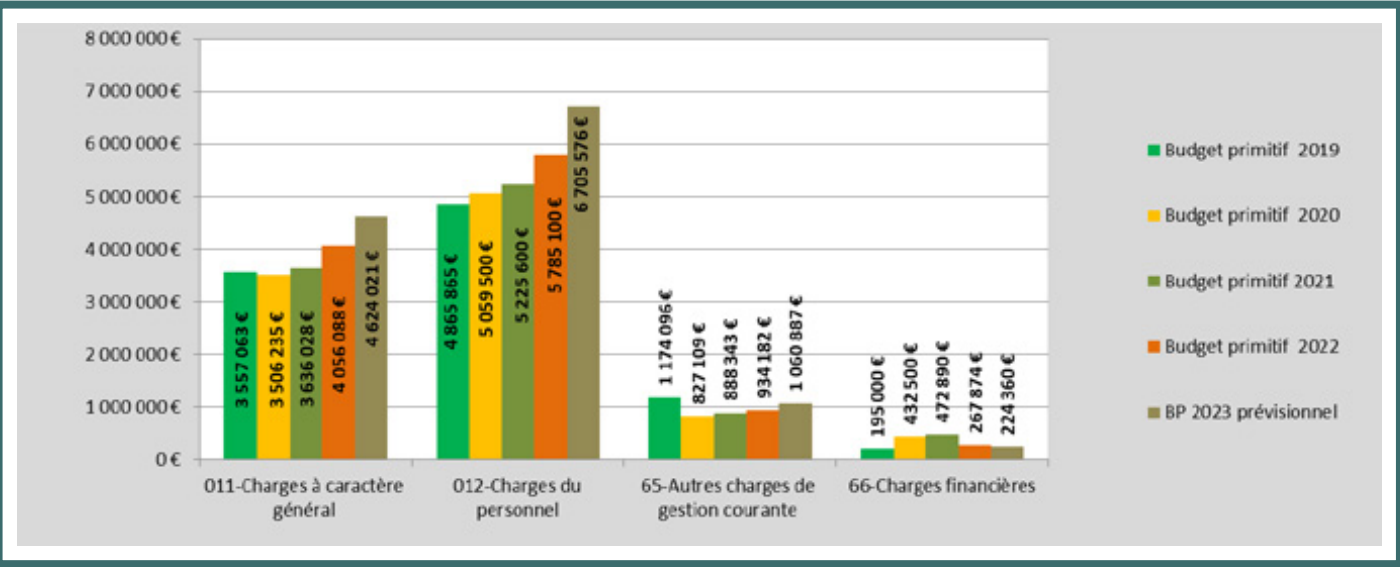


20,8 M€ de budget global



Principaux chapitres de dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, la masse salariale, les charges financières ainsi que les charges de gestion courante. Les différentes délégations ont proposé une enveloppe de dépenses de fonctionnement en hausse par rapport au dernier budget. Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient environ à 12 791 744 M€ soit une augmentation de 16,60 % par rapport au précédent budget (10 970 294 M€).





Zoom sur : l'évolution des dépenses de fonctionnement

1. Les charges générales

Ces dépenses s'élèveront à 4,6 M€ et comprennent :

- La restauration scolaire + portage repas + 14 %;
- Les dépenses énergétiques + 82 %;
- La location immobilière + 33 %;
- Les locations mobilières + 96 %;
- les contrats de prestations de services, photocopieurs, les dépenses d'entretien, de réparation et d'assurance et toutes les types de fournitures.

Une hausse globale de 14,00 % (soit + 567 000 €) par rapport au dernier budget.

2. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel **augmenteront de 15,91%** par rapport aux inscriptions du budget précédent. Elles intégreront les nouveaux recrutements et l'impact de la hausse de l'augmentation de la valeur du point sur les salaires et les charges patronales pour l'année complète.

3. Les charges financières

Les intérêts de la dette s'élèveront au maximum à 224K€, soit une diminution de 16,24 %.

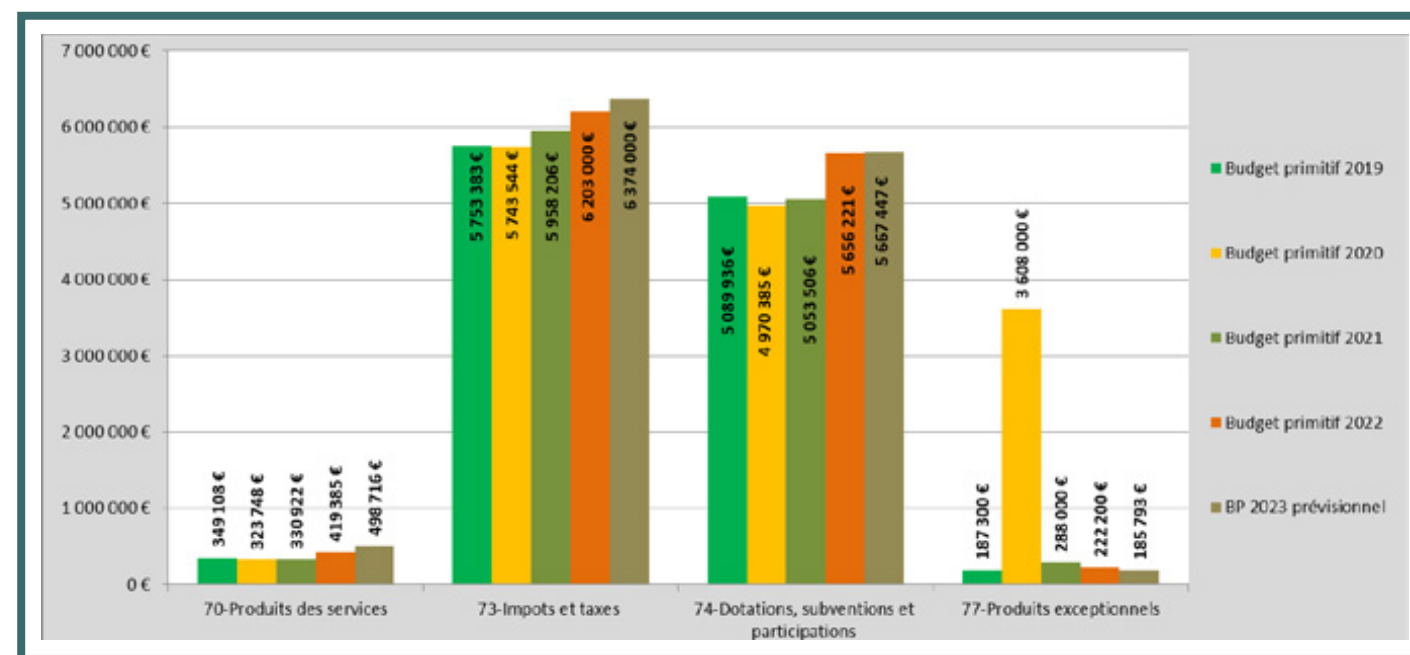
4. Les charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les subventions, les indemnités versées aux élus, et les dépenses courantes. Il s'élèvera à 1,06 M € en 2023 contre 9,34 K€ en 2022.

Cette hausse de 13,56 % s'explique par la nouvelle imputation dans ce chapitre de l'ensemble des prestations facturées par la Métropole à la Commune, pris en compte auparavant dans les différents comptes des charges générales.

Principaux chapitres de recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient représenter en 2023 environ **12 835 000 M€** et sont composées des recettes fiscales, dotations d'autres produits divers. Après la suppression de la taxe d'habitation et l'application du coefficient correcteur, **les recettes fiscales de la ville sont attendues en progression** grâce à des mécanismes de compensation et la revalorisation des bases.



1. Des recettes fiscales préservées

Le taux appliqué sur la taxe foncière demeurera une nouvelle fois inchangé en 2023.

Foncier Bâti (FB) : 32,19 %

Foncier non Bâti (FNB) : 16,76 %

Les recettes fiscales progresseront selon l'évolution des bases (+ 7 %).

2. Vers un maintien des dotations

Le projet de loi de Finances 2023 maintient le niveau des dotations communales. La DGF allouée par l'État à Maxéville est restée très dynamique ces dernières années (+566 K€ entre 2019 et 2022) et **représente environ 1/3 des recettes réelles de fonctionnement**.

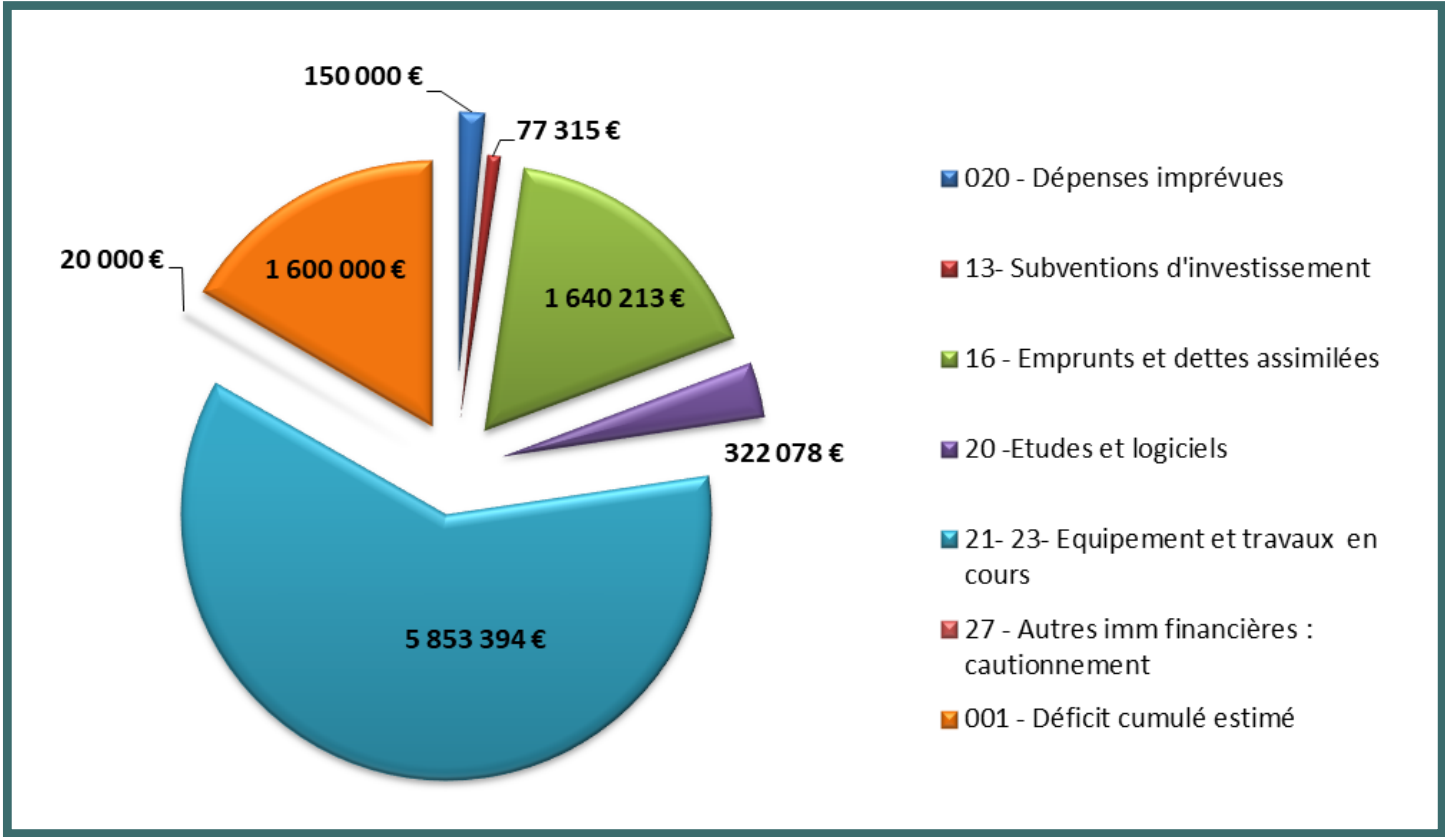
Montant attendu pour 2023 : 4 095 000 €

La ville de Maxéville a touché en plus de la dotation de solidarité rurale en 2021 et 2022 compte tenu d'une population passée en dessous des 10 000 habitants : pour 2023, une prévision prudente de 100 000 €.

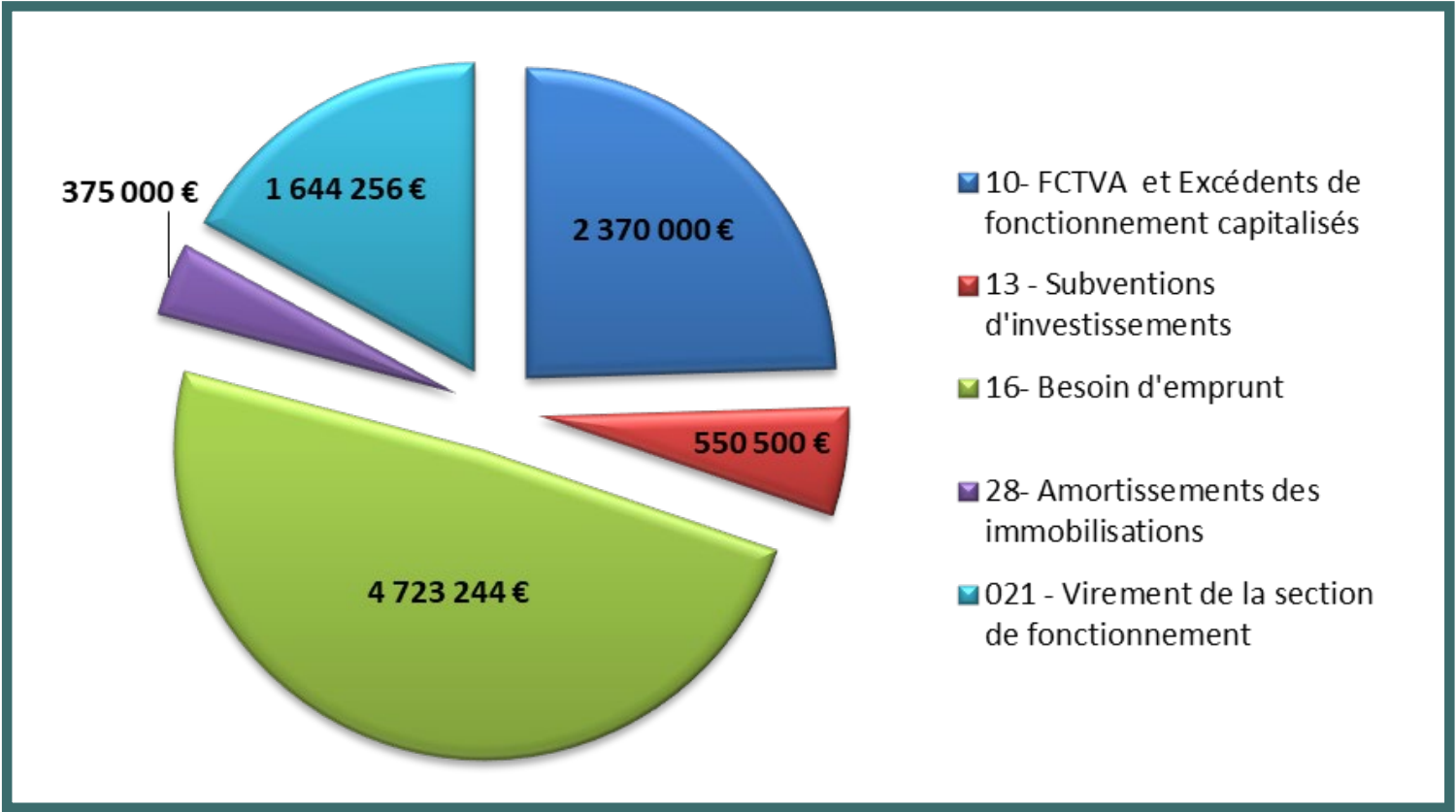
La structure et le financement des dépenses totales d'investissement 2023

Budget total : 9 663 000 €

1. Les dépenses d'investissement



2. Les recettes d'investissement



Le besoin d'emprunt sera affiné après l'arrêt des résultats de l'exercice 2022 et la constatation des taux de réalisations des travaux au cours de l'année 2022.

2023 : poursuite d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) volontariste

Les travaux et l'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Maxéville pour **accroître le volume ou la valeur de son patrimoine** : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Ils jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

Maintenus à ce stade, il se situe à 6,1 M€ quasiment équivalent à la prévision 2022 (6,2 M€).

	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT					
		2023		2024	2025	2026
		REPORT 2022	DEPENSES			
Grands projets	PROGRAMMES					
	LA CRECHE "les colibris"		45 000 €			
	LE PARC LEO LAGRANGE ET LES JARDINS PARTAGES	30 060 €	9 500 €			
	LA RENOVATION DU CŒUR DE VILLAGE	125 000 €				
	LE STADE DARNYS		1 200 000 €			
	LE COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE		15 000 €	460 000 €		
	LA RENOVATION DE L'ECOLE ST EXUPERY	70 000 €	1 730 000 €			
	LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE VAUTRIN	10 800 €	48 200 €			
	L'EXTENSION DU GRPE SCOLAIRE JULES ROMAIN		123 000 €	800 000 €	300 000 €	
	LA RENOVATION DE L'ECOLE MOSELLY	77 585 €	42 000 €			
	LA REQUALIFICATION DU SITE INDUSTRIEL "les Brasseries"	738 000 €	462 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
	LA CONSOLIDATION DU SOMMET DE LA CHAUFFERIE				124 000 €	
	LA MAISON DU LIEN ET DE LA SOLIDARITE - MLS	65 000 €	3 000 €			
	LA RENOVATION ENERGETIQUE DU CILM		71 000 €	250 000 €	250 000 €	
	LA SALLE DE MULTI - ACTIVITES		40 000 €	700 000 €	700 000 €	
	TOTAL DES GRANDS PROJETS	1 116 445 €	3 788 700 €	3 010 000 €	2 174 000 €	800 000 €
Investissements récurrents	Entretien du patrimoine communal et espaces verts	292 327 €	317 000 €			
	Acquisitions Matériel - Mobilier - Logiciels		450 000 €			
	Acquisitions foncières		6 000 €			
	Aménagement du nouveau centre technique municipal		205 000 €			
	TOTAL INVESTISSEMENT RECURRENTS	292 327 €	978 000 €			
	TOTAL GENERAL	1 408 772 €	4 766 700 €	3 010 000 €	2 174 000 €	800 000 €
TOTAL			6 175 472 €			

... financée par une recherche active de subventions

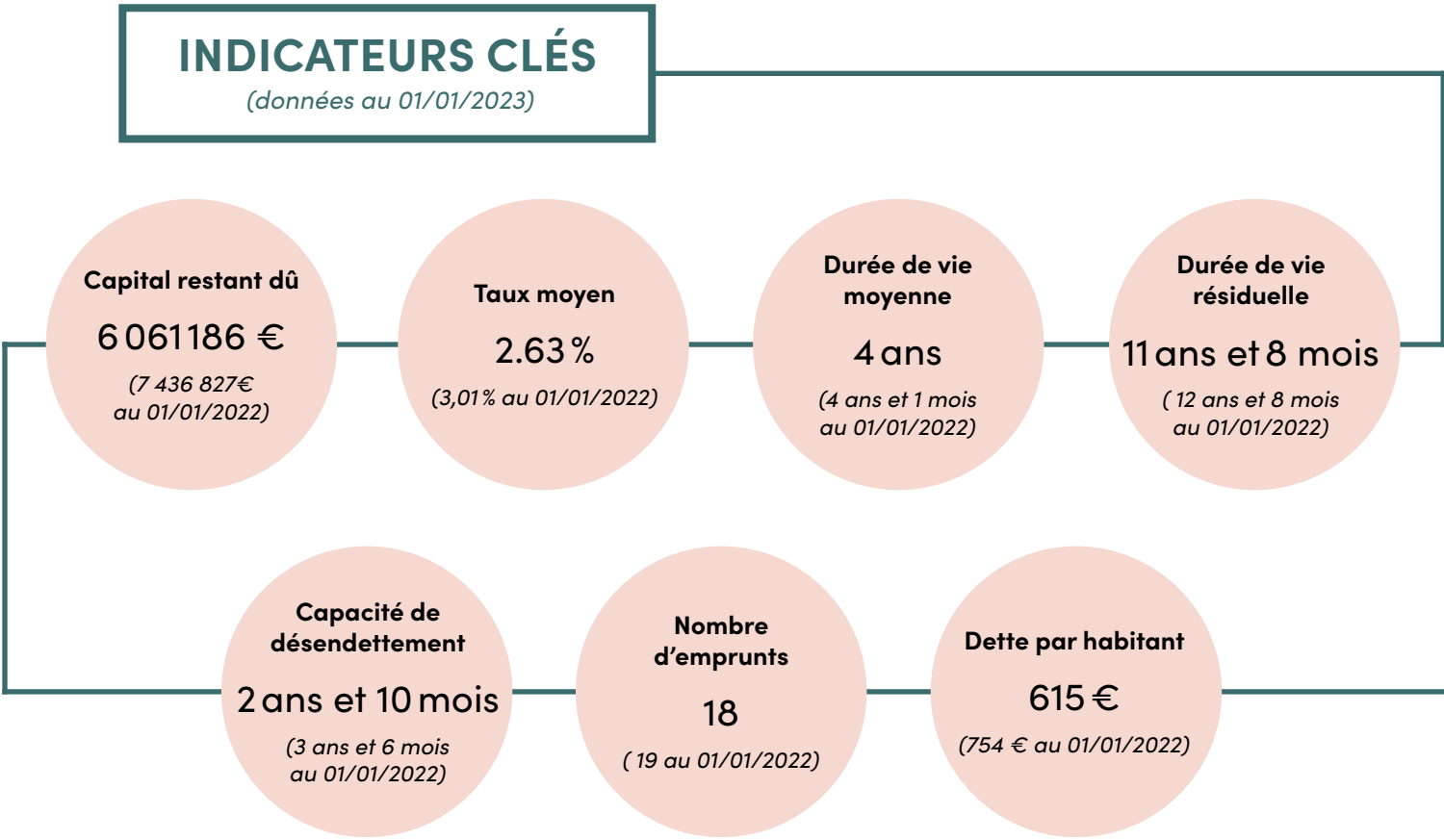
La recherche de subventions auprès de partenaires extérieurs s'avère déterminante pour cofinancer les chantiers importants inscrits au PPI et emprunter de manière mesurée.

Les subventions notifiées qui restent à être encaissées s'élèvent à près de 2,9 M€.

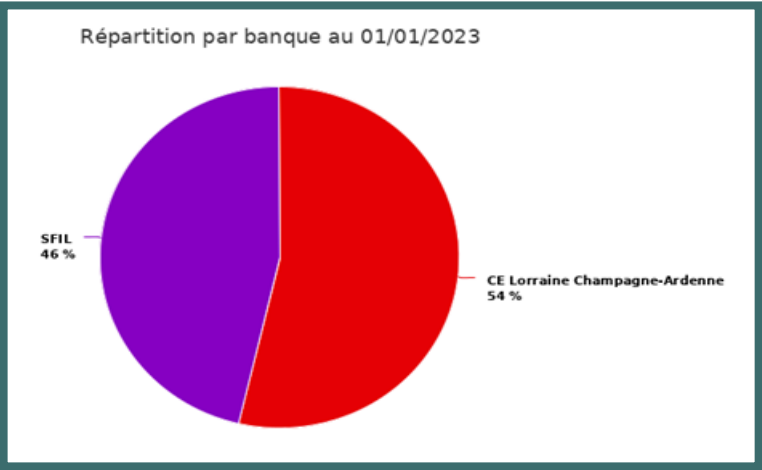
ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS							
Année	Gestionnaire	Intitulé de l'opération d'investissement	Origine	Montant de la subvention	Encaissements	Solde à percevoir	Avancement
2021	SCOLAIRE	ECOLES ELEMENTAIRES - NUMERIQUE ET INFORMATIQUE					
		subvention 1	France RELANCE	13 750,00 €	0,00 €	13 750,00 €	
2020	TECHNIQUE	STADE DARNYS 1E PHASE					
		subvention 1	DPV 2020	524 428,05 €	157 328,42 €	367 099,63 €	30,00%
		subvention 2	DRAJES GRAND EST				
		subvention 3	FAFA FFF				
		TOTAL OPERATION DARNYS		524 428,05 €	157 328,42 €	367 099,63 €	30,00%
2019	TECHNIQUE	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE ST EXUPERY					
		subvention 1	DPV 2019	560 205,00 €	168 061,50 €	392 143,50 €	
2022		subvention 2	DVP 2022	317 960,35 €	0,00 €	317 960,35 €	
		subvention 3	ETAT DSIL	292 671,00 €	0,00 €	292 671,00 €	
		subvention 4	AGENCE EAU MOE	7 826,00 €	0,00 €	7 826,00 €	
		subvention 5	AGENCE EAU TRX				
		subvention 6	METROPOLE GN	3 425,00 €	0,00 €	3 425,00 €	
		subvention 7	METROPOLE CEE	42 639,70 €	0,00 €	42 639,70 €	
		subvention 8	REGION CLIMAXION				
		TOTAL OPERATION 304 = RENOVATION GROUPE SCOLAIRE ST EXUPERY		1 224 727,05 €	168 061,50 €	1 056 665,55 €	13,72%
2020	TECHNIQUE	TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE					
		subvention 1	AGENCE EAU	72 400,00 €	0,00 €	72 400,00 €	
		subvention 2	DETR 2021	250 000,00 €	132 500,00 €	117 500,00 €	
		subvention 3	REGION	182 847,00 €	182 847,00 €	0,00 €	
		subvention 4	Fds départ RELANCE	40 000,00 €	24 000,00 €	16 000,00 €	
		TOTAL OPERATION 303 = TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE		545 247,00 €	339 347,00 €	205 900,00 €	62,24%
2021	TECHNIQUE	DEMOLITION DU PAVILLON COLIN					
		subvention 1	REGION	85 495,00 €	42 069,91 €	43 425,09 €	
		subvention 2	METROPOLE GN	18 380,00 €	0,00 €	18 380,00 €	
		subvention 3	AGENCE EAU	15 840,00 €	0,00 €	15 840,00 €	
2020	TECHNIQUE	REQUALIFICATION FRICHES INDUSTRIELLES BRASSERIES					
		Subvention 1	REGION	466 074,00 €	0,00 €	466 074,00 €	
		Subvention 2	FEDER EUROPE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		TOTAL OPERATION 306 = REQUALIFICATION FRICHES INDUSTRIELLES BRASSERIES		585 789,00 €	42 069,91 €	543 719,09 €	7,18%
2019	TECHNIQUE	TOITURE CHAUFFERIE					
		Subvention 1	DETR 2019	116 033,00 €	34 810,00 €	81 223,00 €	
		Subvention 2	REGION	185 161,00 €	41 712,99 €	143 448,01 €	
	TECHNIQUE	AMENAGEMENT DES JARDINS PEDAGOGIQUES AU PARC LEO LAGRANGE					
2018		Subvention 1	MMH	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	
2021		subvention 1	DPV 2021	318 946,40 €	255 157,12 €	63 789,28 €	
		TOTAL OPERATION 301 = AMENAGEMENT PARC LEO LAGRANGE + JARDIN PEDAGOGIQUE		378 946,40 €	315 157,12 €	63 789,28 €	83,17%
2016	TECHNIQUE	MLS/CCAS					
		Subvention 1	DPV 2016	274 824,00 €	219 859,20 €	54 964,80 €	80,00%
		Subvention 2	METROPOLE GN	3 414,80 €	0,00 €	3 414,80 €	0,00%
		TOTAL OPERATION MLS		278 238,80 €	219 859,20 €	58 379,60 €	79,02%
2015	TECHNIQUE	ECOLE MOSELLY					
		Subvention 2	METROPOLE GN	4 803,21 €	0,00 €	4 803,21 €	
2022	TECHNIQUE	CD54 TRAVAUX REHABILITATION CILM CLB					
		Subvention 1	Département M et M	451 115,34 €	0,00 €	451 115,34 €	0,00%
TOTAUX				4 308 238,85 €	1 318 346,14 €	2 989 892,71 €	30,60%

Une dette en forte décroissance

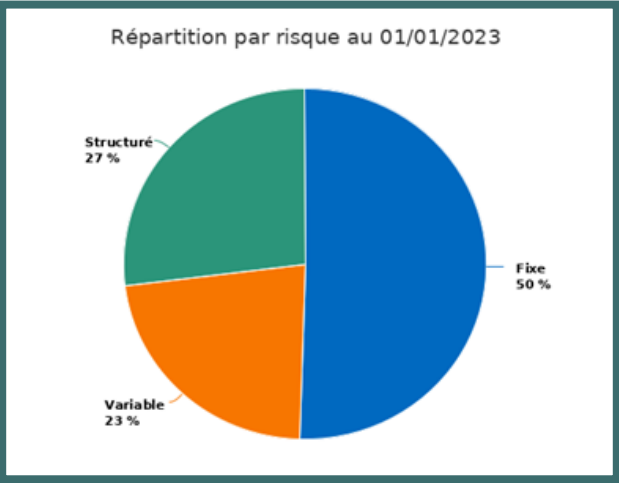
Comme chaque année, le débat d’orientations budgétaires est l’occasion de faire un point sur la structure de la dette. Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la commune sera composée de 18 emprunts souscrits auprès de 2 banques (Caisse d’Épargne, Société de Financement Local) pour un capital restant dû d’environ 6M€. Une telle baisse offre des possibilités plus aisées pour emprunter de nouveau. Cette perspective est plutôt rassurante pour l’avenir.



► Dette par prêteur



► Dette par type de risque



BANQUE	ENCOURS	NOMBRE DE PRODUITS EN VIE	POIDS
Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne 	3 250 936 €	10	53.64 %
Société de Financement Local 	2 810 250 €	8	46.36 %

► Une capacité de désendettement très saine

Alors que notre **capacité de désendettement** fut jusqu’en 2014 au-dessus du seuil à risque, elle **s’élèvera au 1^{er} janvier 2023 à 2 ans et 10 mois** : une situation rassurante.



► Évolution de l’encours de la dette dans la perspective de la réalisation de l’emprunt prévu au BP 2023

	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2023	REMBOURSEMENT CAPITAL EN 2023	NOUVEL EMPRUNT 2023	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023
Dette Ville	6 061 186 €	1 130 162 €	4 700 000 €	9 631 024 €
Dette EPFL	1 018 425 €	509 213 €	-	509 212 €
Total Dette	7 079 611 €	1 639 375 €	4 700 000 €	10 140 236 €



**PARTICIPATION
CITOYENNE,
ENVIRONNEMENT
ET URBANISME**

PARTICIPATION CITOYENNE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME



1. Participer et collaborer pour avancer ensemble

Des actions ciblées pour sensibiliser et informer les habitants. Avec les partenaires du territoire, la commune poursuit les actions de sensibilisation et d'informations.

Pour 2023 :

- Participation à la **semaine du Développement Durable** et la **semaine des Mobilités** (mise en place d'ateliers), distribution de compost, sensibilisation à la gestion des déchets ;
- Poursuite des **déambulations, réunions publiques/thématiques** dans les quartiers ;
- Développer les **actions et animations au Lopin de Léo** à destination d'un public toujours plus large pour apprendre à jardiner au naturel, pour se reconnecter à la terre, et pour expérimenter, pour **sensibiliser aux enjeux environnementaux** ;
- Développement d'un **réseau d'échange d'expériences** avec d'autres collectivités.
- Travail avec MMh et OMh sur la **réalisation de plantations en pied d'immeuble**.



2. Faire vivre le jumelage

Maxéville est jumelée avec **Ramstein Miesenbach en Allemagne** depuis 1991, avec **Poienile Izei en Roumanie** depuis 2005. En septembre dernier, Maxéville et **Imouzzur du Kandar au Maroc**, dont les premières relations datent de 1995 autour d'une coopération dans le domaine des déchets solides, ont renoué contact par l'accueil en mairie d'une délégation marocaine.

Pour 2023 :

- Renouer des liens avec la **Ville d'Imouzzur du Kandar au Maroc**. Plusieurs thématiques sont abordées comme celles des seniors, de l'emploi ou du sport mais la plus prégnante est celle de la jeunesse.
- Poursuivre le **soutien au comité de jumelage** par la mise en place de ses actions et notamment avec notre ville jumelée de **Ramstein Miesenbach**.



3. Une communication plus moderne

La ville de Maxéville communique auprès de ses habitants par **différents canaux**. Les supports imprimés, tels que le journal municipal, affiches ou dépliants divers selon les animations proposées par les services de la Ville, sont déposés dans les boîtes aux lettres ou laissés en libre accès au sein des équipements municipaux. **Soucieuse de préserver l'environnement, la municipalité fait toujours le choix d'une communication ciblée sur des supports issus de forêts gérées durablement**. Une diffusion numérique est également privilégiée (site internet, réseaux sociaux, panneau lumineux...). Dans la continuité d'une logique d'évolution des médias et supports de communication, les objectifs pour l'année à venir sont les suivants.

Pour 2023 :

- Continuer à privilégier l'utilisation de **papers issus de forêts gérées durablement** ;
- Dynamiser les divers **réseaux sociaux** de la collectivité afin de **stimuler la participation citoyenne numérique** ;
- Investir dans 2 **nouveaux panneaux lumineux en couleur** (avec une nouvelle implantation sur le territoire dans l'optique de communiquer auprès de tous, quel que soit son quartier d'habitation).



4. Des groupes scolaires Maxévillois en réhabilitation

La commune poursuit l'**amélioration thermique** et le **confort des bâtiments scolaires**.

Pour 2023 :

- Réalisation des **travaux de rénovation thermique** du groupe scolaire Saint Exupéry et **désimperméabilisation** de la cour de la Maternelle ;
- Lancement de l'étude pour l'**extension de la restauration collective** et **mise aux normes de la cage d'escalier** (incendie, accessibilité) du groupe scolaire Jules Romains ;
- Lancement de l'étude sur le **projet de salle multi activités** sur le quartier « centre » ;
- Poursuite des **derniers travaux d'adaptation** de l'école Moselly avec la mise en place d'une ventilation, des **travaux de réhabilitation** de la salle de motricité et la reprise partielle de l'entrée de la cour d'école ;
- Poursuite des travaux sur le groupe scolaire André Vautrin et **réalisation d'un diagnostic thermique et d'accessibilité** sur l'ensemble des bâtiments. En lien avec le projet salle multi activités.



5. Un patrimoine communal à conforter en favorisant la sobriété énergétique

En lien avec le **Plan de Sobriété Énergétique** de la commune validé en 2022, l'**amélioration thermique** et le **confort des bâtiments communaux** pour des services de qualité restent une priorité.

La commune rénove ses bâtiments et construit de nouveaux services en étant soucieuse de son **impact écologique**.

Pour 2023 :

- **Relocalisation des locaux techniques** de la Ville dans des bâtiments plus adaptés et fonctionnels;
- Travaux en **régie d'entretien** sur l'ensemble du **patrimoine communal**;
- Poursuite du **changement des sources lumineuses LED** sur les bâtiments (*écoles, complexe sportif Marie Marvingt...*);
- Étude sur l'**amélioration du complexe sportif Léo Lagrange** (*thermique et sols*);
- Poursuite du **soutien en ingénierie de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)** sur les projets et les bâtiments de la commune et sur le suivi et l'**amélioration de la gestion des énergies dans les bâtiments publics**;
- Poursuite des travaux en lien avec l'**Agenda D'Accessibilité Programmée** et actions dans le cadre de la **Commission Communale d'Accessibilité**;
- Poursuite des **marchés de maintenance** et de **suivi réglementaire**;
- Renouvellement des **illuminations de Noël** également adaptées (*dont réduction*) pour une **consommation d'énergie maîtrisée**;
- Réalisation d'un **programme de travaux annuels** dans les bâtiments communaux pour **réduire les coûts de fonctionnement**;
- Gestion de l'**arrosage des espaces verts** par les services techniques et **réduction du nombre de massifs : amélioration de la récupération des eaux de pluie** sur le parc Léo Lagrange.
- Étude sur l'**amélioration de l'éclairage public** dans le parc du centre, permettant d'associer confort et économie d'énergie.

6. Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries

La poursuite de la rénovation du patrimoine communale tout en intégrant les nouveaux projets nécessite une **programmation financière et technique** qui se réalise au travers d'un **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**. Le programme important de travaux des Brasseries en fait partie.

Pour 2023 :

- Poursuite du travail du **Comité Brasseries**;
- **Validation du Schéma Directeur d'Aménagement** du site permet de planifier le devenir des Brasseries et de souder les acteurs sur un **projet commun**;
- **Travaux sur le site** : réhabilitation de la Maison des Directeurs, ventilation des caves, étude sur la réfection des toitures de la Tonnellerie...;
- Aménagements de **nouveaux espaces** pour l'accueil des acteurs en place et de nouvelles activités.

7. Le marché de producteurs

Pour 2023 :

- Poursuite du **marché hebdomadaire**, accueil de **nouveaux commerçants**...;
- Proposer des **animations liées au développement durable** et poursuivre les **rendez-vous musicaux**.

8. Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois

Mieux accueillir les habitants dans les espaces publics dans une philosophie de « **gestion raisonnée** ».

Pour 2023 :

- Entretien des **sentiers de la commune**;
- Réflexion sur la **préservation et valorisation des zones de jardins**;
- Travail en lien avec la Métropole du Grand Nancy (MGN) sur les études : **la biodiversité, les coteaux**;
- **Recensement et valorisation de la faune et de la flore présentes sur Maxéville** avec les étudiants de du lycée agricole de Pixérécourt (*sentiers des carrières et parcelles identifiées dans le cadre de la dynamique engagée par la Métropole autour de la valorisation des coteaux*);
- Travail d'une **étudiante universitaire** sur la **thématique des forêts** en lien avec l'association Flore 54;
- Poursuite de la **gestion différenciée des espaces** : fauchage tardif, éco-pâturage, plantation en pied de murs, entretien des nouveaux espaces plantés du cœur de village (*forêt urbaine...*), gestion des cimetières, réaménagement du parc de l'Hôtel de Ville...;
- Mise à disposition du **Lopin de Léo** dans le cadre du **projet expérimental de plantations en pied d'immeubles** porté par mmH sur le quartier Champ le Boeuf;
- Finalisation des **derniers travaux au Lopin de Léo** (*recupération de l'eau...*): et poursuite des petits **projets d'aménagements** nécessaires à la vie du lopin dans le cadre d'ateliers avec les utilisateurs du lieu;
- Poursuite de l'**amélioration des aires de jeux** (*city aux Aulnes...*).

De plus, la mairie de Maxéville souhaite **continuer la restructuration de ses espaces publics dans la continuité du projet Cœur de Village**.

Pour ce faire elle prévoit d'aménager le parc de l'Hôtel de Ville en offrant plus de visibilité, de transparence entre le parc et l'extension, tout en densifiant la végétation sur l'espace central du parc historique. Ultérieurement un espace « fraîcheur » sera installé dans l'extension. Dès 2023 le parc sera rendu aux piétons avec un stationnement qui ne sera autorisé qu'exceptionnellement. Ce projet se déroulera sur une période de 3 années à compter de 2023.

9. Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée

En complément du dispositif d'aides de la politique de l'Habitat menée par la Métropole du Grand Nancy, la commune apporte des aides financières pour les travaux de ravalement de façade et d'amélioration acoustique.

Pour 2023 :

► Poursuite du **Programme d'Intérêt Général et des aides communales** (façades et acoustiques) par un accompagnement personnalisé et gratuit pour les Maxévillois par la **SPL Grand Nancy Habitat**.

10. Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées

La commune met en valeur ce **patrimoine naturel de qualité**.

Pour 2023 :

- Poursuite du **référencement de nouveaux sentiers** sur la commune ;
- **Travail en lien avec la MGN** sur la thématique sentier.

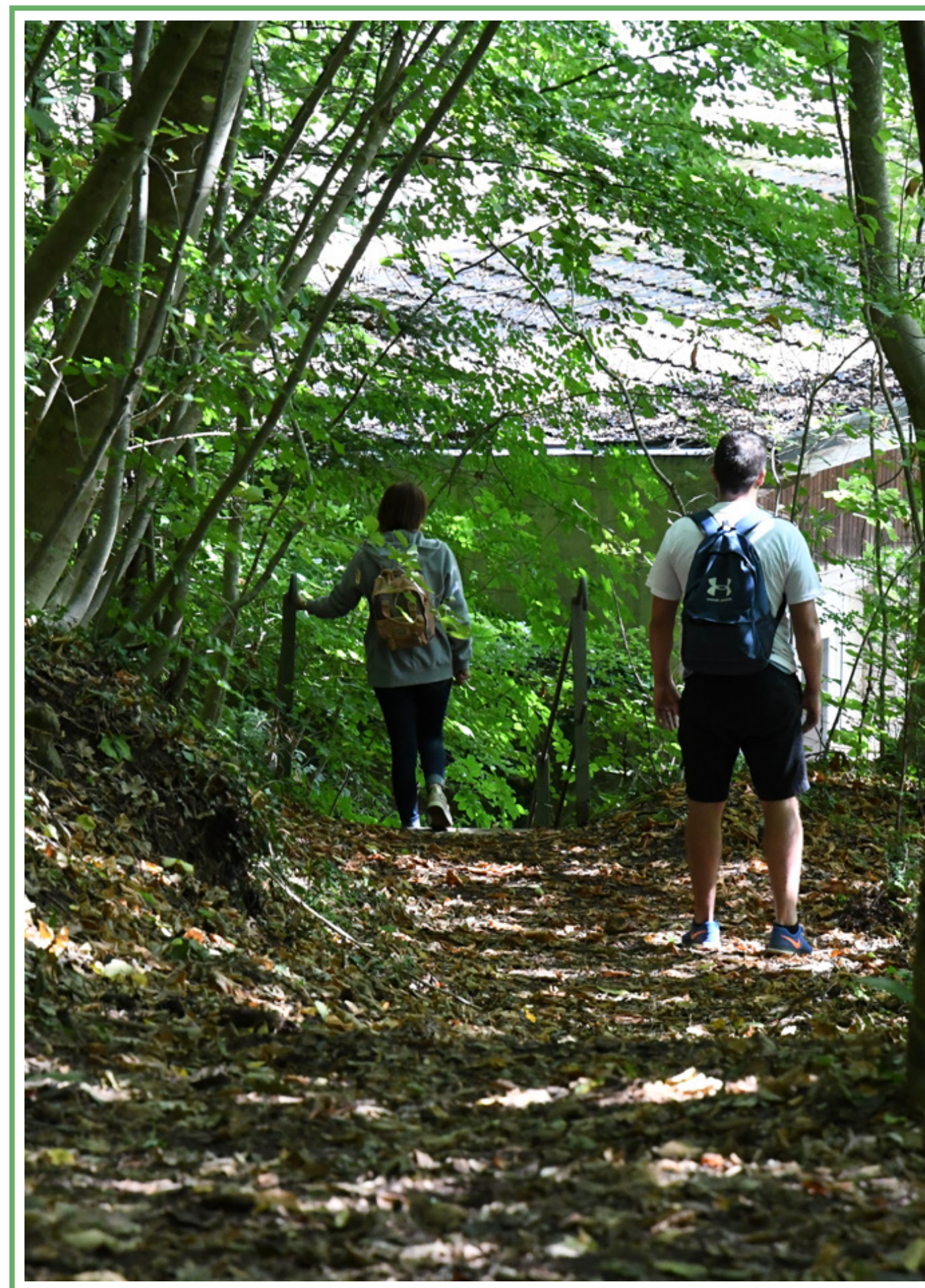
11. Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules

En partenariat avec les services de la Métropole, la commune améliore le réseau viaire par la réfection de voirie, la sécurisation, l'adaptation du stationnement.

Pour 2023 :

- Suite à l'implantation de nouveaux équipements sur le quartier Léo Lagrange, **la rue de l'Orne va être réaménagée** ;
- Réalisation des derniers **travaux de rénovation et d'accessibilité de l'église** (parvis, rampes et porte principale) ;
- Travail avec la Métropole sur l'**amélioration du réseau de pistes cyclables et de partage de la voirie** (association Atelier Vélo, Police Municipale), le **développement de range-vélos** (proche des nouveaux équipements), et sur l'**amélioration des trajets intermodaux** «bus/vélos» ;
- Pose d'une **nouvelle pompe à vélo** dans le quartier Léo Lagrange ;
- Poursuite, par la DREAL, des **études techniques préalables à la réalisation du mur anti bruit** rue de la Justice, le long de l'A31 ;

De plus, sur le thème de la mobilité, la commune de Maxéville accentue l'usage des véhicules électriques par la livraison en 2023 de véhicules utilitaires électriques pour les services de la ville.





ÉDUCATION,
PETITE ENFANCE
ET JEUNESSE

ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE



1. Favoriser la vie et la réussite scolaire

La Ville de Maxéville est un acteur de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Éducation Nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle. Elle s'efforce de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer.

C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de parcours éducatif : de la petite enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains et des copines, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir.

L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure cohérence éducative pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen. L'école au-delà de ses objectifs d'égalité doit permettre d'atteindre plus d'équité dans notre société, de lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations – en accueillant chacun-e de manière universelle et inconditionnelle, et d'accompagner tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité.

Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le partenariat conclu avec l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du titre « Ville amie des enfants ». La politique éducative de la Ville se traduit par des accompagnements financiers (projet d'école, réseau social éducatif ONE, petits déjeuners gratuits), des soutiens techniques, humains (*animateurs, ATSEM*) et de nombreux investissements (*travaux, informatiques*).

Enfin, l'école primaire transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie de savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'étude réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

Pour 2023 :

► Maintenir et développer les accompagnements communaux pour les projets d'école :

- Financement des classes transplantées ;
- Favoriser les projets culturels ;
- Favoriser la pratique du sport, notamment via le projet classes olympiques ;
- Maintenir des équipements numériques de qualité pour optimiser les apprentissages.

► Maintenir et développer les projets annexes à la vie scolaire :

- Dernière année du 4^{ème} mandat du Conseil Municipal d'Enfants, organisation des actions (*Interdiction de fumer aux abords des écoles, sortie à l'assemblée ou à la région, conseil municipal de clôture de mandat et organisation de nouvelles élections*) ;
- Garantir l'accès aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de manière gratuite ;
- Veiller à la qualité nutritionnelle et à la variété des repas proposés ;
- Proposer un petit déjeuner gratuit aux élèves ;
- Maintenir tous les services périscolaires (*matin, midi, soir, NAP, mercredi*) afin de permettre aux enfants de s'épanouir par le biais d'activités ludiques ;
- Travailler à une synergie plus forte entre les projets d'école et les projets pédagogiques périscolaires ;
- Éveiller les enfants aux arts, à la culture et à la découverte du monde ;
- Accompagner les enfants à imaginer la transition écologique ;
- Mettre en relation le tissu associatif avec les écoles et les accueils périscolaires.

► S'engager dans la lutte contre les inégalités :

- Proposer des tarifs périscolaires adaptés à chaque famille ; tarification sociale en fonction du quotient familial ;
- Maintenir la cantine à 1 euro pour les foyers avec les revenus les plus modestes ;
- Accompagner les familles vers la culture, la lecture, les classes transplantées ;

► Développer les relations entre l'école, les familles et la Ville :

- Maintenir les temps d'échanges dédiés aux parents d'élèves au sein des établissements scolaires (*cafés des parents*) ;
- Développer les temps parents-Éducateurs Jeunes Enfants (EJE) – professionnels de l'Éducation Nationale pendant les temps de rentrée scolaire ;
- Valoriser, accompagner et soutenir les parents dans leur fonction parentale ;
- Permettre aux parents de bénéficier d'une écoute et aux professionnels d'un soutien avec la présence des EJE dans les écoles ;
- Accompagner les familles dans la scolarisation dès 2 ans en fonction des besoins de l'enfant (*séparation parents-enfants, propreté...*).

► Santé :

- Maintenir les activités d'éveil et de motricité aux enfants de 0 à 6 ans au sein du RPE et de la Cité Educative ;
- Maintenir au sein des maternelles les actions de sensibilisation à l'hygiène ;
- Poursuivre la mise en place d'actions sport-santé auprès des écoles élémentaires ;
- Proposer des séances de médiation animale intergénérationnelle ;
- Maintenir les ateliers massage dans le cadre du projet des 1000 jours ;
- Accompagner les parents dans le développement de leur enfant lors des permanences Petite-Enfance, en lien avec la Protection Maternelle Infantile (PMI).

► Aide à la scolarité :

- Renforcer l'accompagnement des enfants dans le cadre de la Réussite Éducative afin de réduire les inégalités de chances ;
- Maintenir les ateliers facilitateurs de langage auprès des grandes sections de maternelle ;
- Proposer des ateliers positifs aux collégiens en recherche de voie professionnelle ;
- Maintenir le soutien à la scolarité à domicile dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative (DRE).

► La culture :

- Renforcer le Dispositif de Réussite Éducative avec des actions innovantes (*théâtre d'improvisation, projet culturel, émission radio...*) ;
- Développer des actions culturelles autour du livre et des arts ;
- Proposer des sorties culturelles aux familles.

2. Petite-Enfance et Enfance proposer un parcours éducatif de l'Enfant afin de permettre son plein épanouissement

La volonté politique de la municipalité pour un engagement fort de soutien et d'accompagnement des familles et des enfants sur un parcours de 0 à 18 ans a été soulignée par l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du titre Ville Amie des Enfants.

Accompagner la parentalité

La Ville de Maxéville a pour volonté de contribuer à créer un environnement favorable à l'exercice de la fonction parentale et au développement de l'enfant, notamment en valorisant les compétences et l'épanouissement du parent. Cependant, il reste nécessaire et primordial d'accompagner les parents le plus tôt possible dans leurs fonctions parentales.

Pour 2023 :

- Accompagner le parent dans sa fonction parentale en proposant des permanences Petite-Enfance ;
- Réduire les inégalités au moment de la naissance en remettant un **sac de naissance** aux femmes enceintes ou jeune maman ;
- Renforcer l'**accompagnement des familles** avec la présence d'une Éducatrice de Jeunes Enfants en maternelle ;
- Maintenir les ouvertures du **Lieu d'Accueil Enfant-Parent**.



Favoriser l'accueil des jeunes enfants

Chaque famille, en fonction de sa situation et de ses besoins doit pouvoir **prétendre à un accueil de qualité pour son enfant**, qu'il soit individuel ou collectif.

Pour 2023 :

- Maintenir l'**offre d'accueil collectif et individuel** en maintenant les partenariats avec les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et en promouvant le métier d'assistante maternelle ;
- Permettre aux **familles monoparentales et/ou en insertion** professionnelle de trouver un **mode d'accueil adapté à leurs besoins en maintenant** la réservation de 2 berceaux au multi-accueil Les Colibris ;
- Poursuivre les **activités du Relais Petite-Enfance**, lieu de ressources pour les familles et les assistantes maternelles en mettant l'accent sur la promotion du métier d'assistante maternelle.



Coordination des professionnels

Le partenariat est une des composantes du développement social local. Cette démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, doit permettre d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions des Maxévillois.

Pour 2023 :

- Maintenir la participation de la Ville aux coordinations des professionnels Petite-Enfance (*Comité Technique de Soutien à la Parentalité, Coordination Petite-Enfance de la Métropole...*) ;
- Renforcer la professionnalisation en proposant des formations aux professionnels dans le cadre de la Cité Educative et dans le cadre du Relais Petite-Enfance ;
- Maintenir les séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ;
- Maintenir les séances de supervision pour les professionnels de la Petite-Enfance ;
- Faire vivre au sein de la coordination les boîtes pédagogiques à destination des écoles ;
- Pérenniser le Forum Petite-Enfance-Parentalité.

3. Parcours Jeune

Notre choix est de **travailler dans une logique de « parcours jeune »** tenant compte des caractéristiques des tranches d'âge car les attentes ne sont pas les mêmes entre enfants, adolescents et jeunes adultes. Nous déclinons l'**impératif de la mixité** et de l'**accès au service public** à travers les thématiques de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

Pour 2023 :

- **Faire des structures d'accueil Max'anim, Team Ados, Accueil jeune des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous les jeunes de 6 à 18 ans :**
 - Proposer une offre de service extrascolaire au plus près des besoins des jeunes ;
 - Développer l'accueil jeune ;
 - Proposer des rendez-vous sportifs afin de permettre à chacun de découvrir et de s'initier à différentes pratiques sportives ;
 - Encourager les projets et les initiatives des jeunes (*projet culturels ou sportifs*) ;
 - Permettre aux enfants de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, écrivains ;
 - Accueillir les enfants en situation de handicap et faciliter leur inclusion.
- **Accompagner les plus de 16 ans dans leurs orientations et leurs projets :**
 - Poursuivre le soutien aux associations proposant des chantiers jeunes qui permettent de mobiliser des jeunes qui sont en rupture,
 - Organiser une journée d'accueil citoyenne pour les jeunes de 16-18 ans qui viennent se faire recenser (*avec leurs parents*) avec la présentation du service jeunesse, du service Emploi ;
 - Se rapprocher des acteurs culturels et sportifs du territoire afin de mettre en place un dispositif « ambassadeurs » : chaque acteur pourra solliciter les services communaux lorsqu'il rencontre un jeune en difficulté ;
 - Accompagner les jeunes en recherche d'emploi via une approche systémique par la Mission Locale.

OBJECTIF

EMPLOI

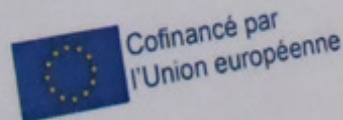
MARDI 18 OCT. 2022

13H30 > 16H30

C.I.L.M.

23 rue de la Meuse - 54520 Laxou

VENEZ
AVEC VOS
CV



ville de
Maxéville

**SOLIDARITÉ,
SENIORS,
HANDICAP,
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
SOUTIEN AUX
COMMERCES ET
À L'ARTISANAT**

SOLIDARITÉ, SENIORS, HANDICAP, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AUX COMMERCE ET À L'ARTISANAT

Soucieuse de la question de la solidarité et, face à la tentation du repli, **la Ville répond**, dans ses différents projets (tarification des services, actions de lien social, soutien aux associations...), **en assemblant les éléments d'un véritable bouclier solidaire**, protecteur des plus vulnérables et du pouvoir d'achat de chacune et chacun.

La municipalité porte ainsi trois grandes ambitions en matière de Solidarité :

- agir pour l'égalité et la dignité de tous nos concitoyens,
- favoriser le pouvoir d'agir et les solidarités de proximité,
- promouvoir une dynamique de partenariat et d'innovation sociale.

Les enjeux de solidarité se traduisent aussi dans le maillage de la commune et des quartiers, auquel contribuent la Maison du Lien et de la Solidarité, l'espace de vie sociale, le Relais social-emploi, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les épiceries solidaires. Un travail important est engagé concernant la relation aux usagers, la participation de tous, l'émancipation des personnes et l'innovation sociale notamment avec les partenaires associatifs du territoire.

En ce sens, la Ville garantit des services publics agiles et adaptés aux besoins de ses habitants, en particulier pour les publics les plus fragiles, les aînés et la petite enfance. Chaque habitant peut compter sur sa Ville pour agir et continuer à innover pour toujours plus de solidarités, d'égalité et d'autonomie, tout en renforçant l'attractivité du territoire et les missions favorisant le développement économique et le soutien au commerce et l'artisanat.

1. Maintenir la solidarité développée ces dernières années et s'adapter aux besoins de tous les Maxévillois

Pour 2023 :

- Maintenir un **accueil** et une **accessibilité de service** pour permettre un **accompagnement global** et un **accès aux droits facilité**;
- Accompagner les **personnes en difficulté** de façon digne pour **retrouver une autonomie**;
- Lutter contre la fracture numérique, **promouvoir l'outil numérique** auprès des publics éloignés des nouvelles technologies (*bornes tactiles et tablettes du CCAS*);
- Favoriser le **partenariat institutionnel et associatif** et développer une interconnaissance pour apporter une **aide** qui soit la plus **adaptée à chacun**;
- Réalisation de l'**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**, préalable à la définition des politiques publiques de proximité utiles aux familles;
- Mise en place d'un **dispositif « aller vers » des personnes dites « invisibles »**, là où ils vivent, hors les murs des institutions pour les identifier, les mobiliser;
- Développer et conforter l'**Espace de Vie Sociale**, structure d'animation de la vie sociale qui accueille et réunit les habitants du **quartier de Champ-le-Boeuf** et dont l'objectif est de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, tout en portant des principes et des valeurs du vivre-ensemble tels que le respect, la laïcité et la solidarité.

2. Faire de la santé une préoccupation constante

La santé est une composante essentielle des enjeux poursuivis par la Ville dont l'impact sur les autres politiques (*éducation, transport, logement, politique économique...*) concourt significativement à la réduction des inégalités sociales. L'intervention de la Ville témoigne ainsi d'une capacité opérationnelle à **résoudre localement les situations d'accessibilité aux soins, de prévention et de promotion de la santé.**

Pour 2023 :

- Poursuivre les **actions Santé** et des **engagements** de la Ville dans les grandes **campagnes de prévention et de bien-être**;
- S'assurer d'une **offre de soins** correspondant aux besoins de la population;
- S'assurer autour des **épiceries solidaires** d'un **équilibre nutritionnel et diversifié** dans l'aide alimentaire
- Poursuivre le travail mené autour de la **précarité menstruelle**, en continuant la **sensibilisation des jeunes publics et des publics fragiles.**



3. Accompagner le parcours locatif

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants : aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome, construire un processus d'accès à un logement adapté, aider à la gestion budgétaire pour le maintien dans le logement. **Avec 67 % de logements sociaux, des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et un quartier engagé dans le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le lien avec les bailleurs est permanent dans les politiques de solidarité.**

Pour 2023 :

- Accompagner les **demandes de logement** et **travailler avec les bailleurs** à une veille sociale sur les différents quartiers de la Ville;
- Favoriser le **maintien dans le logement** et le **travail de prévention engagé avec les bailleurs**, en lien avec le dispositif métropolitain qu'est le Fonds de Solidarité Logement notamment en cette période de précarité énergétique;
- Accompagner le **projet de renouvellement urbain** et le relogement des publics concernés;
- Consolider la **démarche de Gestion Urbaine de proximité** sur les QPV.



4. Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap

La municipalité s'est engagée auprès du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés et a pour volonté de travailler plusieurs axes :

- L'habitat;
- Les transports et mobilité;
- Les espaces extérieurs et bâtiments;
- La culture et les loisirs;
- Le lien social et la solidarité;
- La participation citoyenne et l'emploi;
- L'autonomie, les services et soins;
- L'information et la communication;
- Le sentiment de sécurité;
- Le développement économique des territoires et l'attractivité.

Un diagnostic participatif va permettre de travailler à **améliorer la vie des seniors et personnes en situation de handicap**, de s'appuyer sur leurs compétences afin de valoriser leur rôle social et de coordonner davantage les services et dispositifs existants.

Pour les seniors en 2023 :

- Maintenir les **prestations à domicile** afin de **permettre aux seniors de vivre chez eux dans de bonnes conditions** (*aide à domicile et à la personne, portage de repas, téléassistance, petits travaux...*);
- Maintenir les actions proposées par l'**équipe citoyenne Monalisa** afin de **rompre l'isolement des personnes isolées** (*visites de courtoisie, accompagnement aux déplacements...*);
- Favoriser l'**accès à la culture et aux loisirs** notamment en proposant **deux séjours de 8 jours** ainsi que des **sorties à la journée**;
- Favoriser l'**activité physique et cérébrale** des seniors en maintenant les activités gym douce, sophrologie et atelier mémoire;
- Maintenir et développer des **activités intergénérationnelles** (*réalisation de lutins de Noël pour les crèches et les écoles, atelier de médiation animale avec un groupe d'enfants...*) ou **en lien avec les foyers clubs** (ACQA, Foyer de l'amitié, Foyer des Anciens du HDL);
- Poursuivre le **dispositif "Allô Ecoute seniors"** afin de rompre l'isolement;
- Maintenir des **moments de convivialité** avec la remise des colis de Noël, le repas aux seniors, et les visites d'anniversaire.

Pour les personnes en situation de handicap en 2023 :

- Maintenir les **prestations à domicile** pour garantir aux personnes en situation d'handicap un **maintien à domicile dans de bonnes conditions** (*aide à domicile et à la personne, portage de repas, téléassistance, petits travaux...*);
- Mise en place d'un **dispositif de prises de contact téléphoniques régulier** pour rompre l'isolement;
- Offrir des **moments de convivialité** en maintenant la remise des colis de Noël;
- Faire rencontrer le **monde de l'entreprise et celui du Handicap** : communication autour du DUODAY auquel participent les personnels communaux pour **accueillir des personnes en situation de handicap**;
- Favoriser l'**inclusion des personnes en situation de handicap dans les décisions communales** par l'intermédiaire de la commission communale d'accessibilité;
- Faire se rencontrer les personnes (*adultes et enfants*) pour permettre une **meilleure inclusion** et **changer la vision du handicap**.

5. Favoriser l'accès à l'emploi

La Ville de Maxéville conduit une **politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois**. Une approche territoriale par la Gouvernance Territoriale Emploi (GTE) favorise la coordination des acteurs de l'emploi, entre autres le conseil départemental, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, le Pole Emploi, les associations d'insertion. **En parallèle, un accompagnement socio-professionnel est proposé à tout Maxévillois de manière individuel et soutenu.**

Pour 2023 :

- Poursuivre et consolider les **outils en matière d'emploi et de développement économique** (*la GTE, le forum annuel Objectif Emploi...*);
- Améliorer l'**accompagnement des demandeurs d'emploi Maxévillois** en interrogeant la logique d'orientation et d'accueil, en allant à la rencontre du public dans les associations sportives et culturelles et en allant chercher les personnes qui traditionnellement ne se font pas accompagner ; pour construire avec elles un parcours avec différentes étapes: levée des freins, formation, chantiers d'insertion, entrée en entreprise;
- Rapprocher les **entreprises**, les **organismes de formation** et les **demandeurs d'emploi**, avec une attention sur les métiers et les filières en tension, travailler sur les représentations de certains métiers, continuer à mobiliser les acteurs associatifs et économiques sur le sujet;
- Poursuivre la **lutte contre les freins liés à l'accès à l'emploi**, en particulier la mobilité et les gardes d'enfants , en prolongeant le partenariat avec la Métropole et autres organismes;
- Reconduire le soutien de la Ville de Maxéville au secteur de l'**économie sociale et solidaire (ESS)** et à ses **actions économiques et en faveur de l'emploi**;
- Poursuivre le travail avec l'**association des coachs ICN**, en particulier les **coaching flash** lors du forum emploi et le lien étroit avec les organismes de formation, en particulier le Pôle Technologique qui est une chance sur notre territoire notamment en matière d'apprentissage;
- Améliorer le **service** rendu aux **demandeurs d'emploi**: constitution de groupes pour échanger avec eux sur leur vision et leurs aspirations, travail avec la MDE sur l'amélioration que nous pouvons avoir dans l'accompagnement.

6. Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

La commune assure une **mission de développement économique de proximité** auprès de différents réseaux territoriaux telles que les deux associations «ATP», Saint Jacques Activités, Nancy Porte Nord et ARTICOM (*association des artisans et commerçants de Maxéville*).

Un autre défi consiste à **mettre en relation offre et demande d'emploi**.

Pour 2023 :

- Soutenir les **partenaires emploi et développement économique** de la Ville et les accompagner à travers la **Gouvernance Territoriale Emploi**;
- Renforcer les partenariats existants en valorisant les **opportunités d'insertion sur le territoire** (*structures IAE, organismes de formation*) et en envisager de nouvelles en lien avec les besoins de la population;
- Asseoir la notoriété et la régularité du **forum emploi devenu « Objectif emploi »**;
- Conforter l'initiation des potentiels à la **création d'entreprise** (*Alexis, ADIE, France Active Lorraine...*);
- Poursuivre le soutien à la **redynamisation** d'ARTICOM et de l'ATP Nancy Porte Nord;
- S'inscrire dans une démarche dynamique avec les acteurs de l'innovation du territoire pour la mise en place d'un **projet d'agriculture et d'innovation** et rendre cette démarche **accessible aux habitants**.

7. Renforcer l'attractivité du territoire

La Ville de Maxéville est un point d'entrée de la Métropole. Sa situation géographique privilégiée située sur l'axe Paris Toul et Metz, permet d'attirer des entreprises de renom, nationales et parfois à dimension internationale, à caractère innovant, ainsi que des associations d'accompagnement à l'insertion de grande envergure (*Retravailler Lorraine, ALEXIS, BGE...*).

Le futur quartier Alstom avec le projet d'implantation de la cité judiciaire, les mouvements d'entreprises (*fermetures et créations*), la réhabilitation du site des Brasseries sont autant de mouvements qui impactent la vie des quartiers du « centre » et « Meurthe-Canal » de Maxéville.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a réalisé en 2021 un diagnostic « centre-ville » pour permettre d'éclaircir les questions d'accessibilité, de mobilité, d'implantations de commerces, d'urbanisme et d'aménagement et de services aux habitants.

Pour 2023 :

- Maintenir et poursuivre le **lien de proximité avec les entreprises et associations** s'installant sur le territoire ;
- Mettre en œuvre le plan d'action pour **redynamiser les commerces de proximité et l'attractivité du « centre-ville »** ;
- Suivre les réflexions menées par la Métropole concernant **l'aménagement du quartier Alstom et Meurthe Canal** et les conséquences sur la ville ;
- Poursuivre le **soutien apporté aux acteurs économiques et associatifs sur le site des Brasseries**. La filière de l'économie sociale et solidaire a toute sa place dans la vie de ce site.

8. Poursuivre la déclinaison des objectifs de la politique de la Ville

Signé fin 2015, **le contrat de Ville vise à réduire les inégalités sociales** (*renforcées par la crise sanitaire et sociale*), entre les territoires en faveur des habitants des quartiers prioritaires. **Deux quartiers sont concernés pour la Ville de Maxéville** : Plateau de Haye Champ le Bœuf et Plateau de Haye Nancy-Maxéville. Le contrat de Ville est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 pour permettre son évaluation.

Pour 2023 :

- Pérenniser les réalisations effectuées lors du **Projet National de Rénovation Urbaine - PNRU 1** ;
- Renforcer la **gouvernance associative et institutionnelle du Plateau de Haye** ;
- Renforcer le service de **médiation sociale** et consolider les **liens avec la prévention spécialisée** ;
- Continuer à s'appuyer sur le **Dispositif de Réussite Éducative (DRE)** et offrir aux familles qui rencontrent le plus de difficultés, parfois en rupture avec l'école, un accompagnement ;
- Poursuivre le travail engagé par la **Cité éducative du Plateau de Haye** et améliorer la coordination des dispositifs afin de parvenir à des « Territoires à haute qualité éducative » ;
- Finaliser **l'évaluation du Contrat de Ville (2015-2022)** en lien avec la métropole, l'État et les communes concernées ;
- Participer à la rédaction du **nouveau Contrat de Ville** en lien avec les services de l'État et les collectivités.





**SPORTS,
CULTURE,
LOISIRS ET
ASSOCIATIONS**

SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS

Parce que la culture n'est fondamentalement ni marchande ni rentable, pas plus que la santé ou l'éducation ; parce que sa valeur est tout autre, au service de l'humain, là où les liens priment sur les biens, il est vital d'accompagner les capacités culturelles et citoyennes du territoire. **La pratique sportive, culturelle mais aussi l'investissement associatif et le bénévolat, sont de réels leviers de cohésion et de développement.**

Forte de ces convictions, **la municipalité œuvre à préserver et développer cet indispensable lien social** nécessaire au vivre ensemble sur le territoire communal.

1. Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale

Soutenir la vie associative

Par le biais d'aides logistiques à l'organisation d'événements, le prêt de salles et l'octroi de subventions, la municipalité accompagne et conseille les associations sportives, culturelles et de loisirs.

► **Appuyer, subventionner et soutenir les associations** et leurs nombreuses initiatives, dont la MJC Massinon et les clubs sportifs locaux dans l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national.

► **Poursuivre l'accompagnement de projets culturels :**

- projet Mémô ;
- compagnie de théâtre « Tout va bien » : mise à disposition de locaux ;
- mission de conseil et d'appui aux associations pour la conduite de projets dans le cadre du dispositif de la politique de la Ville.

Structurer l'offre de service et d'équipement

La municipalité s'emploie également à proposer une offre de services et d'équipements culturels (*Médiathèque et ludothèques*) et sportifs (*les complexes sportifs Marie Marvingt, Léo Lagrange et le stade Darnys*) de qualité répondant aux besoins des Maxévillois.

► **Sur le quartier des Brasseries :** poursuivre le projet de rénovation de la friche industrielle et soutien à l'implantation d'acteurs (*Scènes & Territoires dans la Tonnellerie*).

► **Favoriser l'accès au livre et à la lecture** en développant l'animation de ce 3ème lieu

- **Poursuivre l'entretien du patrimoine bâti :**
 - chantier de rénovation du sol sportif du complexe sportif Léo Lagrange ;
 - reprise et mise en conformité stade Darnys.

Pour 2023 :

- Soutenir les **associations** et leurs nombreuses initiatives ;
- Favoriser l'**accès au livre, à la lecture et à la médiathèque** ;
- Poursuivre la **politique d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti** (*complexe sportif Léo Lagrange et Stade Darnys*).



2. Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens

Les événements et manifestations qui se déroulent et s'organisent à Maxéville contribuent autant à fédérer les habitants dans une ambiance populaire, qu'à valoriser l'image de la commune à l'échelle métropolitaine, voire au-delà.

Mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de la ville

► **Quartiers des Brasseries :** Poursuivre la transformation urbaine du site des anciennes Brasseries de Maxéville qui a marqué l'histoire de la commune dès la fin du 19ème siècle.

► **Le temps des Carrières :** Poursuivre la mise en œuvre du sentier des Carrières, qui raconte l'histoire de la ville et donne à comprendre et lire son paysage.

Poursuivre les politiques d'animation et de développement culturel dans les quartiers

► En développant des **actions culturelles mobiles et éphémères** sur l'ensemble du territoire (*Parc Léo Lagrange, Parc de la mairie, Stade Darnys, quartier des Aulnes, quartier Meurthe canal*).

► En créant des **rendez-vous fédérateurs autour du sport**.

Soutenir la diffusion et la création

► **Poursuivre la politique d'accès à tous les publics** aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires mais aussi :

- en maintenant les nouveaux formats donnés à nos fêtes traditionnelles comme la fête des fraises, le 14 juillet et la Saint Nicolas ;
- en renforçant les événements nouvellement créés (*Festival Rock'N'Bock, les rendez-vous culturels du marché, le festival du théâtre amateur*) ;
- favoriser la mise en place d'expositions.

► **Poursuivre l'aide à la création artistique**, en particulier sur les champs du spectacle vivant et de la création de rue, en privilégiant les démarches plurielles et pluri-techniques (*Projet Mémô, Compagnie Tout va bien*).

► **Poursuivre la mise à disposition de locaux et de la salle des fêtes des Carrières** au bénéfice de la vie associative.

Pour 2023 :

- Poursuivre la **politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité** en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires ;
- Poursuivre l'**aide à la création artistique** ;
- Inscrire le **développement du site des Brasseries** dans la **dynamique culturelle du territoire métropolitain** (*Run 2023, 50 ans des NJP, Théâtre de la manufacture, programmation Mémô, le Livre sur la Place*) ;
- Poursuivre la **mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural** de la Ville.

.....

LES RENDEZ-VOUS DE 2023

- Deux rendez-vous grand public de la Ludothèque : Jeux et famille en fête et Fête du jeu ;
- 6^e édition Festival de Théâtre Amateur ;
- 40^e anniversaire de la Fête des Fraises ;
- Fête des amis du parc ;
- Fête Nationale du 14 juillet ;
- Les Rendez-vous de l'été ;
- Sportez-vous bien ! ;
- La caravane du Sport ;
- 7^e édition Festival de la bière Rock'N'Bock ;
- Festival des arts de la rue et du cirque Michtô ;
- Festivités de la Saint Martin et de la Saint Nicolas.



**FONCTIONNEMENT
DE L'INSTITUTION**

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

L'objectif de la collectivité reste d'**optimiser ses moyens dans un contexte budgétaire** toujours plus contraint tout en rendant un **service de qualité à la population**.

Pour cela, la municipalité poursuit et renforce le **soutien apporté à ses agents** dans un esprit d'écoute, de dialogue, de communication, et d'action.

Cette volonté s'inscrit dans un contexte toujours prégnant de pandémie Covid-19 qui appelle une vigilance renforcée et des actions adaptées, conformes aux incitations, lois et réglementations en vigueur :

- **Poursuite du télétravail dans la Fonction Publique Territoriale** avec une forte incitation des agents à recourir au télétravail quand cela était possible. L'objectif étant de respecter, dans la mesure du possible, 50 % d'agents en présentiel et 50 % d'agents en télétravail ;
- **Application du protocole national** pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise ;
- **Incitation à participer aux campagnes de rappel de vaccination** contre la Covid-19 via Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour se rendre dans un centre de vaccination.

Néanmoins, la prégnance de la pandémie Covid-19 ne doit pas obérer les **temps forts, démarches et actions impulsés par la collectivité avec les représentants syndicaux** au cours de l'année 2022 :

- **Élections professionnelles des représentants du personnel** le 8 décembre 2022 au Comité Social Territorial (CST), instance fusionnant le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à compter du 1er janvier 2023 ;
- Mise en œuvre en matière de Régime Indemnitare, d'une **revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)** ;
- **Formations (avec le CNFPT principalement), destinées à la préparation de concours ou examens professionnels, ainsi qu'aux diverses habilitations et permis.** En 2022, elles ont concerné 28 agents (*dont 14 de catégorie C*) pour 106 jours de formation. Malgré la pandémie, la collectivité a poursuivi sa mission de formation ;
- **Formation d'un agent** de la collectivité en 2022 **à la manipulation des moyens de premiers secours en cas d'incendie** afin de pouvoir former les agents qui le souhaitent en interne ;
- Les visites médicales et les entretiens infirmiers auprès du service santé et travail du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle ont concerné 104 agents. Soit 116 entretiens infirmiers et/ou visites médicales avec des agents qui ont été vus plusieurs fois pour la **réévaluation de restrictions médicales prescrites en 2021**. Ce qui a notamment abouti à des **adaptations de postes pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents** ;
- Nomination d'un **nouvel agent de prévention** ;
- **Poursuite de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des ATSEM** en partenariat avec le Fond National de Prévention (FNP) de la CNRACL ; avec la mise en œuvre du plan d'action axé sur :
 - la formation (*gestes et postures, SST manipulation extincteur, prévention, régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans,...*) ;
 - les équipements de protection individuelle (*polaire, gilet haute visibilité,...*) ;
 - le matériel de travail (*assise à roulette, méthode de nettoyage par pré-imprégnation,...*) ;
 - et l'organisation du service de cantine scolaire.
- Mise en place d'un **plan de sobriété énergétique communal**.



En 2023, ces démarches et actions seront poursuivies avec les nouveaux représentants du personnel issus des élections ad-hoc de fin 2022, tout en répondant également à d'autres thématiques prioritaires identifiées et partagées comme suit :

- Poursuite des **appels à candidature pour toute création, renouvellement ou évolution de poste, répondant à un besoin permanent de la collectivité** ; externe autant qu'interne, dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes au sein de la collectivité ;
- Propositions de **formations d'initiation et de « recyclage »** aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (*défibrateurs*), à la manipulation des extincteurs,... ;
- Mise en place d'un **régime d'équivalence pour les agents** qui, dans le cadre de l'organisation de séjours pour les jeunes et les seniors, doivent être présents ;
- Poursuite de l'**amélioration des conditions de travail** ;
- Prise en compte du **bien-être au travail des agents** via des séances de relaxation et de renforcement musculaire proposées sur le temps de pause méridienne ;
- Élaboration d'un **journal interne pour les agents** ;
- Co-construction pour évolution de la **charte des ATSEM** vers une « **Charte de collaboration ATSEM Enseignants** » ;
- **Complément financier** renforcé et proposé aux agents pour leur **mutuelle santé**, dès lors qu'ils adhèrent au contrat groupe MNT mis en place par le Centre de gestion en matière de risque Santé.

Enfin, la collectivité poursuivra son **soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS)** qui concourt aux objectifs municipaux en ce qui concerne ses agents, notamment en matière d'accès aux loisirs, aux vacances, aux sports et à la culture en prenant en charge l'**adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)** du personnel (*actifs et retraités au jour de leur cotisation*).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2023

